

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5		•					
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	50	20				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	2	3				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	9	9					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	400	1 500						

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/-					
---------	-------------------	-------------	-----	--	--	--	--	--

AUTRE	affichage	type	1	4				
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré			•				

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

6111 – Service bancaire;
6112 – Services spécialisés reliés à l'activité bancaire;
6732 – Comptoir postal.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 8 m sur 10 ième Rue
8 m sur Avenue Québec

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3	•						
	professionnels	S-4	•						
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
max.	12								
superficie d'implantation (m ²)	min.	130							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	1						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6411- Service de réparation automobile (garage).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 2,5 m sur Ave. Bernatchez
 9 m sur Ave. Québec

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			•	•		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3			•	•			
	professionnels	S-4			•	•			
	de divertissements et loisirs	S-5			•	•			
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus				•	•			
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•			
		jumelée			•	•		
		contiguë			•	•		
	Marges	avant (m)	min.	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	
		arrière (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	
			max.	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	
max.			3	3	3	3		
hauteur (m)		min.	-	-	-	-		
		max.	12	12	12	12		
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	100	100			

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	5/12	5/12			
---------	-------------------	-------------	------	------	--	--	--

AUTRE	affichage	type			2	2	
-------	-----------	------	--	--	---	---	--

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée			
------	------------------	------	---------------------------	--	--	--

Lég.	• Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée			
------	-----------------	---	----------------------------------	--	--	--

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
56 – Vêtements et chaussures;	
5971 – Vente au détail de bijoux;	
6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 3 m sur Avenue Larivière	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	120							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	0 ¹	0 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/-						
AUTRE	affichage	type	2	3					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis;
6412 – Service de lavage d'automobiles.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 9 m sur Avenue Québec
1,5 m sur Rue Mgr Tessier

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•	•			
		d'hébergement et restauration	C-2		•	•			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•	•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•	•			
		professionnels	S-4		•	•			
		de divertissements et loisirs	S-5		•	•			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis						•		
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•	•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée				•			
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0			
		latérale (m)	min.	0,9	0,9	0			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8	1,5			
		arrière (m)	min.	3	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	2	2	2	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (m)	min.	7	7	7	-		
			max.	-	-	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/-						
AUTRE	affichage	type	2	1	1	1			
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•			
	de santé et services sociaux	S-2			•	•			
	administratifs	S-3			•	•			
	professionnels	S-4			•	•			
	de divertissements et loisirs	S-5			•	•			
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis							•	
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•
		jumelée			•		•	
		contiguë			•		•	
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-
latérale (m)		min.	0,9	0	0,9	0	-	
latérale totale (m)		min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
arrière (m)		min.	3	3	3	3	-	
Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10	10	-	
		max.	-	-	-	-	-	
	hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
		max.	-	-	-	-	-	
	hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
		max.	-	-	-	-	-	
superficie d'implantation (m ²)	min.	100	100	100	100	-		

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	5/-	5/-			

AUTRE	affichage	type	5	5	1	1	1	
			entreposage extérieur	type				
					projet intégré			

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
			-				
Lég.	• Usage prohibé	nbre	Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	•
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•		
		de santé et services sociaux	S-2			•	•		
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•	•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•	•			
		contiguë			•	•			
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	3	3	3	3		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6	6		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	-	-	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	100	100	100	100				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	5/-	5/-					
AUTRE	affichage	type	5	5	1	1			
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	•
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

9801 – Établissement à caractère érotique, sauf boutique érotique;

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	0 ¹	0 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5				
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
max.			3	3					
hauteur (m)		min.							
max.	13	13							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/12						
AUTRE	affichage	type	5	1					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5531 – Station-service avec réparation de véhicules automobiles;
5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4,5 m sur Avenue Chateauguay
2,5 m sur Avenue Frédéric-Hébert

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•			
	de santé et services sociaux	S-2			•	•			
	administratifs	S-3			•	•			
	professionnels	S-4			•	•			
	de divertissements et loisirs	S-5			•	•			
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				• ¹	• ¹	• ²		
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•
		jumelée			•		•	
		contiguë			•		•	
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	8	-
			max.	-	-	-	-	-
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-
max.			-	-	-	-	-	
hauteur (m)		min.	-	-	-	-	-	
		max.	-	-	-	-	-	
superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	130	-	-		

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/-	7/-			
---------	-------------------	-------------	-----	-----	--	--	--

AUTRE	affichage	type	5	5	1	1	1
-------	-----------	------	---	---	---	---	---

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
------	------------------	------	---------------------------	--	--	--	--

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	•
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
1 :5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles; 5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis;	
2: 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•			
	de santé et services sociaux	S-2			•	•			
	administratifs	S-3			•	•			
	professionnels	S-4			•	•			
	de divertissements et loisirs	S-5			•	•			
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis							•	
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			

BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•
		jumelée			•		•	
		contiguë			•		•	
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0,9	-
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10	10	-
			max.	-	-	-	-	-
		hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	-
max.			-	-	-	-	-	
hauteur (m)		min.	-	-	-	-	-	
		max.	-	-	-	-	-	
superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	130	130	-		

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/-	3/-			
---------	-------------------	-------------	-----	-----	--	--	--

AUTRE	affichage	type	2	2	1	1	1
-------	-----------	------	---	---	---	---	---

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
			Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
4621 – Terrain de stationnement pour automobile.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis							•	
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•	
		jumelée			•		•		
		contiguë			•		•		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-	
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-	
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	8	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	-	
max.			3	3	3	3	-		
hauteur (m)		min.	-	-	-	-	-		
		max.	12	12	12	12	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	100	100	100	100	-			
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/12	3/12					
AUTRE	affichage	type	2	2	1	1	1		
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES		USAGES						
Habitation (H)	de faible densité	H-1						
	de moyenne densité	H-2	•	•				
	de haute densité	H-3	•	•				
	collective	H-4	•	•				
	maison mobile ou unimodulaire	H-5						
Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
	d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
	à impact majeur	C-3						
	reliés aux véhicules légers	C-4						
	reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•		
	de santé et services sociaux	S-2			•	•		
	administratifs	S-3			•	•		
	professionnels	S-4			•	•		
	de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
Indus. (I)	légère	I-1						
	lourde	I-2						
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
	autres exploitations contrôlées	N-4						
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
	production animale et activités liées	A-2						
	agrotouristique	A-3						
Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
	à impact majeur	R-2						
Autres	usages spécifiquement permis						•	
	usages spécifiquement exclus							
	usages complémentaires à l'habitation							
	mixité d'usages			•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•		
		jumelée			•	•		
		contiguë			•	•		
	Marges	avant (m)	min.	3 ¹	3 ¹	3 ¹	3 ¹	-
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	-
			max.	-	-	-	-	-
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-
			max.	3	3	3	3	-
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-
			max.	12	12	12	12	-
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	75	-		
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	5/12	5/12				
AUTRE	affichage	type	2	2	1	1	1	
	entreposage extérieur	type						
	projet intégré							
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 0 m sur Avenue du Portage
 0 m sur Rue du Terminus
 0 m sur Rue Gamble Est
 0 m sur Rue Mgr Tessier Est

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•			
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3			•	•			
	professionnels	S-4			•	•			
	de divertissements et loisirs	S-5			•	•			
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis							•	
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•			
		jumelée			•	•		
		contiguë			•	•		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-
latérale (m)		min.	0,9	0	0,9	0	-	
latérale totale (m)		min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
arrière (m)		min.	3	3	3	3	-	
Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10	10	-	
		max.	-	-	-	-	-	
	hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
		max.	3	3	3	3	-	
	hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
		max.	13	13	13	13	-	
superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	130	130	-		

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/8	4/8			
---------	-------------------	-------------	-----	-----	--	--	--

AUTRE	affichage	type	2	2	1	1	1	
			entreposage extérieur	type				
					projet intégré			

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
			Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	1,5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
max.			-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	1						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2,5 m sur 8 ième Rue	
9 m sur Ave. Frédéric Hébert	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•			
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3			•	•			
	professionnels	S-4			•	•			
	de divertissements et loisirs	S-5			•	•			
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				• ¹	• ¹	• ²		
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•		
		jumelée			•	•		
		contiguë			•	•		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	8	-
			max.	-	-	-	-	-
		hauteur (étages)	min.	2	2	2	2	-
max.			-	-	-	-	-	
hauteur (m)		min.	7	7	7	7	-	
		max.	-	-	-	-	-	
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	75	-		

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/-	4/-			
---------	-------------------	-------------	-----	-----	--	--	--

AUTRE	affichage	type	2	2	1	1	1
-------	-----------	------	---	---	---	---	---

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
------	------------------	------	---------------------------	--	--	--	--

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
1: 4921 – Service d'envoi de marchandises;	
2: 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•			
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3			•	•			
	professionnels	S-4			•	•			
	de divertissements et loisirs	S-5			•	•			
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				• ¹	• ²			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•		
		jumelée			•	•		
		contiguë			•	•		
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0	-
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-
		arrière (m)	min.	3	3	3	3	-
Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10	10	-	
		max.	-	-	-	-	-	
	hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
		max.	3	3	3	3	-	
	hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
max.	13	13	13	13	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	130	130	-		

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/8	4/8			
---------	-------------------	-------------	-----	-----	--	--	--

AUTRE	affichage	type	2	2	1	1	1
-------	-----------	------	---	---	---	---	---

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
------	------------------	------	---------------------------	--	--	--	--

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
1: 5531 – Station service avec réparation de véhicules automobiles;	
2: 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement
2019-04-20	2019-1025

USAGES				RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES			
				PAE	PIIA	PPCMOI	Usages conditionnels
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1				
		de moyenne densité	H-2				
		de haute densité	H-3				
		collective	H-4				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1				
		d'hébergement et restauration	C-2				
		à impact majeur	C-3				
		reliés aux véhicules légers	C-4				
		reliés aux véhicules lourds	C-5				
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•			
		de santé et services sociaux	S-2				
		administratifs	S-3	•			
		professionnels	S-4				
		de divertissements et loisirs	S-5	•			
	Indus. (I)	légère	I-1				
		lourde	I-2				
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				
autres exploitations contrôlées		N-4					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					
	production animale et activités liées	A-2					
	agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					
	à impact majeur	R-2					
Autres	usages spécifiquement permis						
	usages spécifiquement exclus						
	usages complémentaires à l'habitation						
	mixité d'usages						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•			
		jumelée					
		contiguë					
	Marges	avant (m)	min.	3 ¹			
		latérale (m)	min.	4			
		latérale totale (m)	min.	8			
		arrière (m)	min.	0			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-			
			max.	-			
		hauteur (étages)	min.	-			
			max.	-			
		hauteur (m)	min.	-			
	superficie d'implantation (m ²)	min.	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.					
AUTRE	affichage	type	1				
	entreposage extérieur	type					
	projet intégré						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 6 m sur Ave. Dallaire (côté Ouest)	
9 m sur Rue Taschereau (Ouest de Dallaire)	

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1	•						
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3	•						
	professionnels	S-4	•						
	de divertissements et loisirs	S-5	•						
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	-				
		latérale (m)	min.	4	-				
		latérale totale (m)	min.	8	-				
		arrière (m)	min.	15	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	1	1					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1: 3 m sur Rue Perreault Est

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	3					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	100	100						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	5/12						
AUTRE	affichage	type		1					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1		•					
	de santé et services sociaux	S-2		•					
	administratifs	S-3		•					
	professionnels	S-4		•					
	de divertissements et loisirs	S-5		•					
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•					
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•	•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•		
		jumelée						
		contiguë						
	Marges	avant (m)	min.	9 ¹	9 ¹	9 ¹		
		latérale (m)	min.	4	4	4		
		latérale totale (m)	min.	8	8	8		
		arrière (m)	min.	9	9	9		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10		
			max.	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	2	2	2		
max.			-	-	-			
hauteur (m)		min.	9	9	9			
		max.	-	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	100	100	100				

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/-				
---------	-------------------	-------------	-----	--	--	--	--

AUTRE	affichage	type	1	1	1		
	entreposage extérieur	type			ABCD		
	projet intégré						

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

2612 - Confection à forfait de vêtements pour hommes et garçons;
 2622 - Confection à forfait de vêtements pour femmes et filles;
 2694 - Industrie de vêtements professionnels coupés-cousus;
 6831 - École des métiers (non intégré au polyvalente).

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 7,5 m sur 10^eme Rue (côté Est)
 6 m sur 9^eme Rue
 4 m sur Ave. Du Palais (côté Nord)

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-941

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4	•						
	de divertissements et loisirs	S-5	•						
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES	
PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT	Structure	isolée		•				
		jumelée						
		contiguë						
	Marges	avant (m)	min.	0 ¹	-			
		latérale (m)	min.	1,5	-			
		latérale totale (m)	min.	3	-			
		arrière (m)	min.	1,5	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	-			
			max.	-	-			
		hauteur (étages)	min.	2	-			
max.			-	-				
hauteur (m)		min.	9	-				
		max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	250	-					

NOTES PARTICULIÈRES	
1 : 2 m sur 8e Rue	
2,5 m sur Avenue Frédéric Hébert	

RAPPORT	logement/bâtiment		min. / max.					

AUTRE	affichage	type	1	1			
	entreposage extérieur	type					
	projet intégré						

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
	• Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

AMENDEMENTS	
Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	12							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/12						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	-				
		latérale (m)	min.	0,9	-				
		latérale totale (m)	min.	1,8	-				
		arrière (m)	min.	6	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	12	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/12						
AUTRE	affichage	type	1						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2	•						
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•						
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹						
		latérale (m)	min.	0,9						
		latérale totale (m)	min.	1,8						
		arrière (m)	min.	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
max.			2							
hauteur (m)		min.	-							
max.	9									
superficie d'implantation (m ²)	min.	65								
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6							
AUTRE	affichage	type								
	entreposage extérieur	type								
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 0 m sur Rue Perreault Ouest
0 m sur la deuxième marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
max.	12								
superficie d'implantation (m ²)	min.	250							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/24						
AUTRE	affichage	type	1						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•	•			
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1				•		
		d'hébergement et restauration	C-2				•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1				•		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3				•		
		professionnels	S-4				•		
		de divertissements et loisirs	S-5				•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	9 ¹	9 ¹	9 ¹	9 ¹		
		latérale (m)	min.	4	0	0	4		
		latérale totale (m)	min.	8	4	4	8		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	15	15	15		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	3	3	3	3		
max.			-	-	-	-			
hauteur (m)		min.	-	-	-	-			
		max.	-	-	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150	150	150				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	24/-	24/-	24/-				
AUTRE	affichage	type	1	1	1	1			
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4m sur Avenue St-Joseph

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•			
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3			•	•			
	professionnels	S-4			•	•			
	de divertissements et loisirs	S-5			•	•			
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis							•	
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			

BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	-		
		jumelée			•	•	-	
		contiguë			•	•	-	
	Marges	avant (m)	min.	0	0	0	0	-
latérale (m)		min.	0,9	0	0,9	0	-	
latérale totale (m)		min.	1,8	1,5	1,8	1,5	-	
arrière (m)		min.	3	3	3	3	-	
Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10	10	-	
		max.	-	-	-	-	-	
	hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
		max.	-	-	-	-	-	
	hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
		max.	13	13	13	13	-	
superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	130	130	-		

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/13	4/13			
---------	-------------------	-------------	------	------	--	--	--

AUTRE	affichage	type	2	2	1	1	1
-------	-----------	------	---	---	---	---	---

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
------	------------------	------	---------------------------	--	--	--	--

Lég.	• Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				
------	-----------------	---	----------------------------------	--	--	--	--

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4621 - Terrain de stationnement pour automobiles.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-03-02	2017-957

USAGES	Habitation (H)					
	de faible densité	H-1				
	de moyenne densité	H-2				
	de haute densité	H-3				
	collective	H-4				
	maison mobile ou unimodulaire	H-5				
	Commerces (C)					
	de vente au détail	C-1				
	d'hébergement et restauration	C-2				
	à impact majeur	C-3				
reliés aux véhicules légers	C-4					
reliés aux véhicules lourds	C-5					
Services (S)						
de culture et éducation	S-1					
de santé et services sociaux	S-2					
administratifs	S-3					
professionnels	S-4					
de divertissements et loisirs	S-5					
Indus. (I)						
légère	I-1					
lourde	I-2					
Ressource naturelle (N)						
mise en valeur et conservation	N-1					
expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					
expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
autres exploitations contrôlées	N-4					
Agricole (A)						
production végétale et activités liées	A-1					
production animale et activités liées	A-2					
agrotouristique	A-3					
Récréa. (R)						
à faible impact	R-1					
à impact majeur	R-2					
Autres						
usages spécifiquement permis		•				
usages spécifiquement exclus						
usages complémentaires à l'habitation						
mixité d'usages						
BÂTIMENT	Structure					
	isolée		•			
	jumelée					
	contiguë					
	Marges					
	avant (m)	min.	0			
	latérale (m)	min.	0,9			
	latérale totale (m)	min.	1,8			
	arrière (m)	min.	3			
	Bâtiment					
largeur (m)	min.	8				
	max.	-				
hauteur (étages)	min.	-				
	max.	2				
hauteur (m)	min.	-				
	max.	11				
superficie d'implantation (m ²)	min.	100				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.				
AUTRE	affichage	type	3			
	entreposage extérieur	type				
	projet intégré					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée			
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée			

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
 5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
 581 – Restauration avec service complet ou restreint;
 5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée);
 6412 – Service de lavage d'automobiles.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-07-15	2018-990

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	12								
superficie d'implantation (m ²)	min.	130							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 7 m sur Avenue Terry Fox

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	12								
superficie d'implantation (m ²)	min.	130							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

3391 – Industrie de compresseurs et de pompes;
 5411 – Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie);
 5597 – Vente au détail de machinerie lourde;
 5955 – Vente au détail d'équipements et d'accessoires de chasse et pêche;
 6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4,5 m sur Rue Vanasse

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•	• ¹					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	20	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
superficie d'implantation (m ²)	min.	250	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3	3					
	entreposage extérieur	type	CD	CD					
	projet intégré			•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6712 – Administration publique provinciale;
7511 – Centre touristique en général.

1: 5260 – Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués (incluant les maisons mobiles).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-12-02	2018-1007

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	12								
superficie d'implantation (m ²)	min.	150							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	AB						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel;
5370 – Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires;
6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	130							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	AD						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4228 – Relais pour camions (truck stop);
 5260 – Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués (incluant les maisons mobiles);
 5521 – Vente au détail de pneus, batteries et accessoires;
 5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
 5594 – Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et leurs accessoires;
 6431 – Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain).

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

--	--

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-08-16	2019-1034

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•		• ¹				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	g ²	g ²	g ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	30	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	15	15	15			
superficie d'implantation (m ²)	min.	750	1 500	135					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3	3	3				
	entreposage extérieur	type			A				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

537 – Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires;
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
5597 – Vente au détail de machineries lourdes.

1 : 5362 – Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager (pépinière)

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

2 : 30 m sur Rue Mathieu (côté Nord)

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	6							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	10							
superficie d'implantation (m ²)	min.	80							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹					
		latérale (m)	min.	1.5					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	12							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	135						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/16						
			100						
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 7 m sur Montée du Sourire

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			12	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6.5					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	12							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	12							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	12								
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	4	3,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	2	2				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			12	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/2					
AUTRE	affichage	type	5	5					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			1	1					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	6	6					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6.5	6.5	6.5			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	5	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			15	-	15				
superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	130					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	6/12	20/-					
AUTRE	affichage	type		3	3				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré				•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
 5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
 5811 – Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse);
 5812 – Restaurant et établissement avec service complet (avec terrasse);
 5813 – Restaurant et établissement avec service restreint;
 5814 – Restaurant et établissement offrant des repas à libre service (cafétéria, cantine).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	9								
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/-						
AUTRE	affichage	type	2	2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•					
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
 5892 – Comptoir fixe (frites, burger hot-dogs ou crème glacée);
 5911 – Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacie);
 6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure, etc.);
 6232 – Salon de coiffure;
 6233 – Salon capillaire;
 6234 – Salon de bronzage ou de massage;
 6994 – Association civique, sociale et fraternelle.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES		RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES										
		PAE	PIIA	PPCMOI	Usages conditionnels							
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1									
		de moyenne densité	H-2									
		de haute densité	H-3	•	•	•						
		collective	H-4									
		maison mobile ou unimodulaire	H-5									
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1									
		d'hébergement et restauration	C-2									
		à impact majeur	C-3									
		reliés aux véhicules légers	C-4									
		reliés aux véhicules lourds	C-5									
	Services (S)	de culture et éducation	S-1									
		de santé et services sociaux	S-2									
		administratifs	S-3									
		professionnels	S-4									
		de divertissements et loisirs	S-5									
	Indus. (I)	légère	I-1									
		lourde	I-2									
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1									
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2									
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3									
autres exploitations contrôlées		N-4										
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1										
	production animale et activités liées	A-2										
	agrotouristique	A-3										
Récréa. (R)	à faible impact	R-1										
	à impact majeur	R-2										
Autres	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
	usages complémentaires à l'habitation											
	mixité d'usages											
BÂTIMENT	Structure	isolée		•								
		jumelée			•							
		contiguë				•						
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9						
		latérale (m)	min.	4	0	0						
		latérale totale (m)	min.	8	4	4						
		arrière (m)	min.	6	6	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12	12						
			max.	-	-	-						
		hauteur (étages)	min.	-	-	-						
max.			4	4	4							
hauteur (m)		min.	-	-	-							
		max.	20	20	20							
superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125	125								
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/36	7/12	7/8							
AUTRE	affichage	type	5	5	5							
	entreposage extérieur	type										
	projet intégré		•	•	•							
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée									
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée									
		NOTES PARTICULIÈRES										
		AMENDEMENTS										
		Date	No. Règlement									
		2024-02-16	2023-1271									

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	9					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	10								
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur l'avenue Chénier

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	3					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	16	16					
superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/12	3/6					
AUTRE	affichage	type	5	5					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	9							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique;

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	9	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/4					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique;

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 1,5 m sur Ave. Chénier
 1,5 m sur Ave. St-Laurent
 1,5 m sur Blvd. de L'Université

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•					
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	4	4				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/6						
AUTRE	affichage	type	2	2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		• ¹						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	3	1.5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4					
AUTRE	affichage	type	5	5					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles;
5833 – Auberge ou gîte touristique;
6541 – Service de garderie.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur boul. de l'Université
1,5 m sur Ave. Dufault
1,5 m sur Ave. Forbes

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-05-17	2019-1028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Dufault

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4	2,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	24	24				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			12	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	250	250						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/12	7/6					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4	2,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	24	24				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			12	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	250	250						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	5/8	5/8					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	8				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			4	4					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	16	16					
superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	8/24	8/24					
AUTRE	affichage	type	5	5					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	• ¹					
		de haute densité	H-3	• ¹	• ¹				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	3	0	3			
		latérale totale (m)	min.	6	3	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	3	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	16	16	16			
superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150	80					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	5/25	7/12					
AUTRE	affichage	type	5	5	2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7310 – Parc d'exposition et de parc d'amusement
6541 – Service de garderie

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

¹: Une distance minimale de 35 mètres est requise entre un bâtiment abritant un usage de la classe « H-2 » ou « H-3 » et les limites de propriété d'un terrain d'un usage « H-1 » de la zone « 2034 », sauf lorsque ces propriétés sont séparées par une rue publique.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-01-01	2021-1152A

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	7	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	24	24				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			4	4					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	15	15					
superficie d'implantation (m ²)	min.	250	250						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/16	7/16					
AUTRE	affichage	type	5	5					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	8					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	9					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	-/-						
AUTRE	affichage	type	1						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4,5 m sur Rue Gagné

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	8				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			4	4					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	16	16					
superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	8/8	8/8					
AUTRE	affichage	type	5	5					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4	•						
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			1						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	6							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 1,5 m sur Ave. Girard
 1,5 m sur Ave. Hébert

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 1,5 m sur Rue Charbonneau
 1,5 m sur Rue Côté

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			•	•		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•	•			
	usages spécifiquement exclus				•	•			
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•	•			
		contiguë			•	•			
	Marges	avant (m)	min.	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	3	3	3	3		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	12	12	12	12		
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	75				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/10	3/10					
AUTRE	affichage	type			2	2			
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé	-					Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5370 – Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires;
6993 – Syndicat et organisation similaire.

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vêtements et chaussures;
5971 – Vente au détail de bijoux;
6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Avenue Larivière

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-06-13	2016-871
2020-01-03	2019-1056

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	9								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Laliberté (côté Ouest)

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹	4,5 ¹			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4					
AUTRE	affichage	type			2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre						Norme min./max. autorisée	
	Usage prohibé		-					Aucune norme min./max. autorisée	

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes;
6517 – Clinique médicale (cabinet de médecins généralistes);
6598 – Service vétérinaire (animaux domestiques);
7425 – Gymnase et formation athlétique.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Barrette

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•	•		
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•	•			
		contiguë			•	•			
	Marges	avant (m)	min.	2	2	2	2		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	6	1,5	1,5		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	8	8	8		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	3	3	3	3		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	12	12	12	12		
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	75				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/24	3/24					
AUTRE	affichage	type			3	3			
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-10-18	2019-1051

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4.5					
		latérale (m)	min.	0.9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	9								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•		•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			9	9	9				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4					
AUTRE	affichage	type			2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre							
	Usage prohibé	-							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
6232 – Salon de coiffure.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 1,5 m sur Ave. Duret
 1,5 m sur Ave. Girard

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
			-						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•	•			
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹	7 ¹	7 ¹			
		latérale (m)	min.	1.5	0	0			
		latérale totale (m)	min.	4	2	2			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12	12			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			3	3	3				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	20	20	20				
superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125	125					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	5/32	5/16	5/6				
AUTRE	affichage	type	5	5	5				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•	•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4,5 m sur Ave. Dufault

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	9	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/4					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 1,5 m sur Rue Iberville
 1,5 m sur Rue Reilly

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 1,5 m sur Ave. Du Collège
 1,5 m sur Boul. de l'Université

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988

USAGES		Habitat (H)		Commerces (C)		Services (S)		Indus. (I)		Ressource naturelle (N)		Agricole (A)		Récréa. (R)		Autres			
		Description	Code	Description	Code	Description	Code	Description	Code	Description	Code	Description	Code	Description	Code	Description	Code		
USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1																
		de moyenne densité	H-2																
		de haute densité	H-3																
		collective	H-4																
		maison mobile ou unimodulaire	H-5																
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1																
		d'hébergement et restauration	C-2																
		à impact majeur	C-3																
		reliés aux véhicules légers	C-4																
		reliés aux véhicules lourds	C-5																
	Services (S)	de culture et éducation	S-1																
		de santé et services sociaux	S-2																
		administratifs	S-3																
		professionnels	S-4																
		de divertissements et loisirs	S-5																
	Indus. (I)	légère	I-1																
		lourde	I-2																
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1								•								
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2																
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3																
autres exploitations contrôlées		N-4																	
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1																	
	production animale et activités liées	A-2																	
	agrotouristique	A-3																	
Récréa. (R)	à faible impact	R-1																	
	à impact majeur	R-2																	
Autres	usages spécifiquement permis																		
	usages spécifiquement exclus																		
	usages complémentaires à l'habitation																		
	mixité d'usages																		
BÂTIMENT	Structure	isolée									•								
		jumelée																	
		contiguë																	
	Marges	avant (m)	min.	-	-														
		latérale (m)	min.	-	-														
		latérale totale (m)	min.	-	-														
		arrière (m)	min.	-	-														
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-														
			max.	-	-														
		hauteur (étages)	min.	-	-														
max.			-	-															
hauteur (m)		min.	-	-															
		max.	-	-															
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-																
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.																	
AUTRE	affichage	type		6															
	entreposage extérieur	type																	
	projet intégré																		
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée															
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée															

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2024-03-22	2023-0274

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
max.	12								
superficie d'implantation (m ²)	min.	100							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	6/8						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			•	•		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•	•			
	usages spécifiquement exclus				•	•			
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•	•			
		contiguë			•	•			
	Marges	avant (m)	min.	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	6	2	2		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
max.			9	9	9	9			
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	75				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/6					
AUTRE	affichage	type			3	3			
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	• Usage prohibé	-					Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

2736 à 2892 – Industrie légère du bois;
4927 – Service de déménagement;
6344 – Service d'aménagement paysager ou de déneigement;

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vêtements et chaussures;
5971 – Vente au détail de bijoux;
6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Avenue Larivière

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-04-16	2020-1125
2023-01-27	2022-1214

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			•	•		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•	•		
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5			•	•		
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus				•	•			
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée					•		
		contiguë					•		
	Marges	avant (m)	min.	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹		
		latérale (m)	min.	0,9	0,9	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	2	2	2		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	3	3	3	3		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	12	12	12	12		
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	75				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/8	4/12					
AUTRE	affichage	type		5	3	3			
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6151 – Exploitation de biens immobiliers
6152 – Maison d'agents, de courtiers et de services d'administration des biens-fonds

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vêtements et chaussures;
5971 – Vente au détail de bijoux;
6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Ave. Larivière

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-09-19	2020-1081

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•	•		
		d'hébergement et restauration	C-2			•	•		
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			•	•		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			•	•		
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•	•			
	usages spécifiquement exclus				•	•			
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•	•			
		contiguë			•	•			
	Marges	avant (m)	min.	2	2	2	2		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0		
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8	1,5		
		arrière (m)	min.	6	6	2	2		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	3	3	3	3		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
max.			12	12	12	12			
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75	75				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/6	3/6					
AUTRE	affichage	type			3	3			
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6993 – Syndicat et organisation similaire

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vêtements et chaussures;

5971 – Vente au détail de bijoux;

6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type	7						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 1,5 m sur Boul. de l'Université
 1,5 m sur Ave. Dufault
 1,5 m sur Ave. Richard

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-04-23	2022-1190

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée	•						
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	9								
superficie d'implantation (m ²)	min.	55							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
	max.	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 1,5 m sur Ave. Dufault
 1,5 m sur Ave. Richard

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	9								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Richard

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2			•			
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5			•			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•	• ²		
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹	7 ¹	7 ¹	7 ¹	-	
		latérale (m)	min.	4	4	4	4	-	
		latérale totale (m)	min.	8	8	8	8	-	
		arrière (m)	min.	8	8	8	8	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	3	3	-	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	15	15	-	-	-	
superficie d'implantation (m ²)	min.	80	80	150	150	-			
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/16	7/20	-/-	-/-			
AUTRE	affichage	type		2	2	2	2		
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé		-				Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes;
 5020 – Entreposage pour un usage commercial et industriel;²
 6241 – Salon funéraire;
 6590 – Administration d'entreprise, d'industrie et siège social;
 6834 – École de beaux-arts et de musique;
 6835 – École de danse;
 9831 – Service de construction (bureau administratif, de vente et de soumission uniquement).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Rue Des Oblats
 2 : En usage principal à l'intérieur de bâtiments fermés en lien avec un usage du groupe d'usages "Services (S)"

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2018-12-02	2018-1007
2019-11-15	2019-1052

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/8						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 1,5 m sur Rue Charlebois
 1,5 m sur Rue Iberville
 1,5 m sur Rue Reilly

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	8					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7631 – Jardin communautaire.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
15-08-2016	2016-883

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	9	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Portage

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-01-02	2016-903

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	10								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 1,5 m sur Ave. Blais
 1,5 m sur Ave. Forget

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	2					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3,5					
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
max.			1						
hauteur (m)		min.							
	max.	6							
superficie d'implantation (m ²)	min.	45							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	8				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	3					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	15	15					
superficie d'implantation (m ²)	min.	100	85						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/8	4/6					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2		•	•			
		de haute densité	H-3		•	•			
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée				•			
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	9	7	7			
		latérale (m)	min.	4	1,5	0			
		latérale totale (m)	min.	8	4,5	3			
		arrière (m)	min.	8	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	10	8			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	3	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			-	16	16				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	130	100					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.		4/12	4/8				
AUTRE	affichage	type	2	5	5				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•	•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	3	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	3					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	15	15							
superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	5/16	5/12					
AUTRE	affichage	type	5	5					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	12	12							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	50						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			1						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	8							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 7,5 m sur Blvd. Québec
 6 m sur Place Tourigny

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8 ¹	8 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/8						
AUTRE	affichage	type		2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin;
5370 – Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires;
5981 – Vente au détail de combustibles incluant le bois de chauffage;
6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure, etc.);
6232 – Salon de coiffure;
6234 – Salon de bronzage ou de massage.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Ave. Dallaire
6 m sur Place Tourigny

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
	max.	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2 m sur Ave. Dallaire

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 6,5 m sur Ave. Des Bouleaux
6 m sur Blvd. Québec
6,5 m sur Rue des Pins (Ouest de Rue des Bouleaux)

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 6 m sur Blvd. Québec
8,5 m sur Rue des Pins (Est de la rue des Bouleaux)
5 m sur Rue des Peupliers

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	0				
		latérale totale (m)	min.	8	4				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			12	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/16	3/8					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	125							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	5/6						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	0				
		latérale totale (m)	min.	8	4				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	4	4				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			20	20					
superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	6/24	7/12					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-12-02	2018-1007

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3		•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5	7				
		latérale (m)	min.	0,9	3				
		latérale totale (m)	min.	1,8	6				
		arrière (m)	min.	2	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3,6	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			5	15					
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	100						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	8/12					
AUTRE	affichage	type		5					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré			•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-07-09	2021-1133

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8 ¹					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
max.	15								
superficie d'implantation (m ²)	min.	100							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/50						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur Ave. Dallaire

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
	max.	11							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	90						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 9 m sur Blvd. Québec

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	15								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 9 m sur Blvd. Québec
4,5 m sur Rue Des Oblats
1,5 m sur Rue Iberville Ouest

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 3 m sur Ave. Dallaire
 1,5 m sur Rue Montréal
 1,5 m sur Rue Notre-Dame

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•	•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			4	4					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/-						
AUTRE	affichage	type	5	2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	15							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/40						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 1,5 m sur Ave. Iberville Ouest
 1,5 m sur Rue Notre-Dame

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	8				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	2	2				
			max.	4	4				
		hauteur (m)	min.	9	9				
max.			19	19					
superficie d'implantation (m ²)	min.	100	85						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	6/12	4/8					
AUTRE	affichage	type	5	5					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 9 m sur Avenue Québec

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1			•			
		de moyenne densité	H-2	•	•	•			
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•			•		
		jumelée			•				
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹	6 ¹	6 ¹		
		latérale (m)	min.	4	0	0	4		
		latérale totale (m)	min.	8	4	4	8		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	15	5,5	15		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	4	4	4	4		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
max.			18	18	18	18			
superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150	250	65				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	5/24	5/12	1/6				
AUTRE	affichage	type	5	5	5	2			
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•	•	•			
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6541 – Service de garderie.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 9 m sur Boul. Québec

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3 ¹	3 ¹				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	24	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	15	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	250	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/75						
AUTRE	affichage	type	5	2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 9 m sur Blvd. Québec

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	11							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur Ave. Dallaire

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹	6 ¹			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	9			
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/2	-/9				
AUTRE	affichage	type			5				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre							
	Usage prohibé	-							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 1,5 m sur Ave. Fortin
 1,5 m sur Ave. Mercier

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	2/2					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 1,5 m sur Ave. Fortin
 1,5 m sur Ave. Wolfe

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2,5 ¹	2,5 ¹				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	6	6				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			25	25					
superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/40	4/12					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Fortin
 9 m sur Blvd. Québec
 5 m sur Rue Mgr.-Latulipe Ouest
 5 m sur Rue Pinder Ouest
 5 m sur Rue Montréal Ouest

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 2,5 m sur Ave. Fortin
 1,5 m sur Ave. Mercier

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4.5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	4.5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	0	0				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6						
AUTRE	affichage	type		2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5892 – Comptoir fixe (frites, hot dogs ou crème glacée),

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	-/9					
AUTRE	affichage	type		5					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes;

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Fortin.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
15-08-2016	2016-883

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	100							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/12						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 9 m sur Blvd. Québec

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•	• ²					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹	7 ¹				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			18	18					
superficie d'implantation (m ²)	min.	200	200						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	4	4					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6541 – Service de garderie;

2: 5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 2,5 m sur 20 ième Rue
2,5 m sur Ave. Richelieu

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-897
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•	•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9 ¹	9 ¹				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/-						
AUTRE	affichage	type	5	2	7				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1543 – Maison pour personnes retraitées autonomes;
4621 – Terrain de stationnement pour automobiles;
6353 – Service de location d'automobile.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 21^{ème} Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-04-23	2022-1190

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•			
		d'hébergement et restauration	C-2			•			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•			
		professionnels	S-4			•			
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2,5 ¹	2,5 ¹	2,5 ¹			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	3	3	3			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	9			
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	4/-					
AUTRE	affichage	type		5	3				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 7 m sur Boulevard Rideau

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5 ¹	5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 2,5 m sur 20^{ème} Rue
 2,5 m sur 21^{ème} Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5,5 ¹	5,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 2,5 m sur 20^{ème} Rue
 2,5 m sur 21^{ème} Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5 ¹	6,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	9	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 19^{ème} Rue
2,5 m sur 20^{ème} Rue
2,5 m sur 21^{ème} Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
	max.	9	9						
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur la 2e marge avant
2,5 m sur 20^{ème} rue (au sud de Ave. Richelieu)
2,5 m sur Ave. Richelieu (côté sud)

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•					
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	8	8				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	12	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	130	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/16						
AUTRE	affichage	type		2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•	•			
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•	•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4		•	•			
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•	•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•	•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée				•			
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	0 ¹	0 ¹	0 ¹			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	0			
		latérale totale (m)	min.	3	3	1,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	9			
superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	130					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/8						
AUTRE	affichage	type		2	2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

3630 – Industrie de produits en pierre;
581 – Restauration avec service complet ou restreint;
5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée);
5992 – Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 19^{ième} Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	9	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur la 2e marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•	•			
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12	12			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	3	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			12	12	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125	125					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	5/8	5/8	5/6				
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•	•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			1	1					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	6	6					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 2,5 m sur 15^{ème} Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12 ¹	12 ¹				
		latérale (m)	min.	6	6				
		latérale totale (m)	min.	12	12				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	20	50				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	3	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	9	9				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	400	1 500						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	8/-						
AUTRE	affichage	type	1	4					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6111 – Service bancaire;
6112 – Service spécialisés reliés à l'activité bancaire;
6732 – Comptoir postal.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 6 m sur 12 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur Ave. Elisabeth
2,5 m sur Ave. Gatineau
2,5 m sur Ave. Laval
2,5 m sur Ave. Thompson

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	9	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur Ave. Thompson

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5	7,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds;
6592 – Service de génie;
6835 – École de danse;
7425 – Gymnase et formation athlétique;
8551 – Service de géologie.

Usages spécifiquement exclus :

6372 – Entreposage en vrac à l'extérieur.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur Ave. Elisabeth
2,5 m sur Ave. Thompson

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			•			
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹	4,5 ¹			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/18	1/1					
AUTRE	affichage	type			2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre							
	Usage prohibé	-							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

2046 – Fabrication de crème glacée et de desserts congelés;
 2081 – Industrie de confiseries chocolatées;
 5891 – Industries d'autres produits alimentaires;
 4612 – Garage de stationnement pour véhicules lourds (infrastructure);
 5891 – Traiteurs;
 7425 – Gymnase et formation athlétique.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur Ave. Elisabeth
 2,5 m sur Ave. Thompson

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•	•				
	usages spécifiquement exclus			•					
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹	-			
		latérale (m)	min.	0.9	0.9	-			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	-			
		arrière (m)	min.	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/16						
AUTRE	affichage	type		3					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

581 – Restauration avec service complet ou restreint.
4710 – Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

4710 – Tour de télécommunication
56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires;
6493 – Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 13^{ème} Rue
2,5 m sur 14^{ème} Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	41					
		latérale (m)	min.	1.5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	9					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	12							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	125						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6534 – Centre d'entraide et de ressource communautaire (incluant ressource d'hébergement, de meubles, d'alimentation et de vente).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Ste-Anne

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
	max.	10	10						
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 2,5 m sur 16^{ème} Rue
 2,5 m sur 17^{ème} Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	10							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4 ¹	4 ¹	4 ¹			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1					
AUTRE	affichage	type			2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre							
	Usage prohibé	-							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :
6542 – Maison pour personnes en difficulté.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur la 2e marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			12	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/24						
AUTRE	affichage	type	5	2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6541 – Service de garderie.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 2,5 m sur 10^{ème} Rue
 2,5 m sur 11^{ème} Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	• ¹					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ²					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	100							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobile;
6534 – Centre d'entraide ou de ressource communautaire incluant ressource d'hébergement, de meubles ou d'alimentation.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Superficie de plancher maximale de 500 m²

2 : 2,5 m sur la 2^e marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	• ¹					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
max.	9								
superficie d'implantation (m ²)	min.	125							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6263 – Service de toilette
 6534 – Centre d'entraide ou de ressource communautaire incluant ressource d'hébergement, de meubles ou d'alimentation;
 9821 – Vente au détail de nourritures et accessoires pour animaux.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : superficie de plancher maximale de 500 m²

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5,5 ¹	5,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 2,5 m sur la 2^eème marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	9								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 10 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
max.			2	2					
hauteur (m)		min.							
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/8						
AUTRE	affichage	type		1					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7112 – Musée;
7113 – Galerie d'art.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1: 2,5 m sur la 2^{ème} marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	-			
		latérale (m)	min.	0,9	0	-			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	-			
		arrière (m)	min.	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	2	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	9	9	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1					
AUTRE	affichage	type			1				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé	-					Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles;
4710 – Tour de télécommunication.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	4 ¹	4 ¹	4 ¹			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	9	9			
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1					
AUTRE	affichage	type			2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre							
	Usage prohibé	-							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6541 – Service de garderie.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 2,5 m sur la 2^eème marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	9								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 2,5 m sur 3 ième Rue

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	2	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	9	-				
			max.	15	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	100	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/30						
AUTRE	affichage	type	2	2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6712 – Administration publique provinciale
6834 – École de beaux-arts et de musique.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2023-07-28	2023-1248

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4 ¹	4 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 0 m sur Ave. Frédéric Hébert

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹	-			
		latérale (m)	min.	0,9	0	-			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	-			
		arrière (m)	min.	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	2	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	9	9	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	3/4					
AUTRE	affichage	type			1				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre							
	Usage prohibé	-							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobile.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur Ave. Portage

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	9								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 2,5 m sur la 2^eème marge avant

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	1						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobile;
7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4	•	•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			•			
		de divertissements et loisirs	S-5			•			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	4	0	4			
		latérale totale (m)	min.	8	4	8			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	15	15			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	4	4	4			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	16	16	16			
superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150	150					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	8/24	8/12					
AUTRE	affichage	type	5	5	3				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•	•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5411 – Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie);
 5412 – Vente au détail de produits d'épicerie (sans boucherie);
 5911 – Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacies).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	12							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	12								
superficie d'implantation (m ²)	min.	85							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	3					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	15	15							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	6								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			1						
hauteur (m)		min.	-						
max.	6								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7.5	7.5				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			7	7					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	12								
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	6							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	12	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	2/6	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	9								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	3				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	70	70						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/8						
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5531 – Station-service avec réparation de véhicules automobiles;
 5532 – Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles;
 5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
 5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée);
 6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure, etc.);
 6234 – Salon de bronzage ou de massage;
 6263 – Service de toilettage;
 6561 – Service d'acupuncture;
 6563 – Service d'esthétique (épilation, traitement de la peau, etc.);
 6571 – Service de chiropratique;
 6573 – Service de santé mentale (cabinet);
 6594 – Service de comptabilité, de vérification et de tenue de livres.

Usages spécifiquement exclus :

6372 – Entreposage en vrac à l'extérieur.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-12-04	2020-1103

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7 ¹	7 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5	7,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			15	15					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/25	3/6					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 4,5 m sur Ave. Barrette
 4,5 m sur Rue Bureau

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-10-04	2019-1049

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4 ¹					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	9					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 9 m sur Ave. Barrette
 9 m sur Ave. Hébert

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	15					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	1						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7431 – Plage;
7441 – Marina.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	12							
superficie d'implantation (m ²)	min.	70							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	16							
superficie d'implantation (m ²)	min.	150							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	6/8						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1							
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•						
		d'hébergement et restauration	C-2	•						
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4	•						
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5	•						
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis		•							
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•						
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹						
		latérale (m)	min.	0,9						
		latérale totale (m)	min.	4,5						
		arrière (m)	min.	6						
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10						
			max.	-						
		hauteur (étages)	min.	-						
max.			2							
hauteur (m)		min.	-							
max.	12									
superficie d'implantation (m ²)	min.	130								
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.								
AUTRE	affichage	type	3							
	entreposage extérieur	type	B							
	projet intégré		•							
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

3391 – Industrie de compresseurs et de pompes;
 5172 – Vente en gros d'appareils et d'équipements de plomberie et de chauffage;
 5173 – Vente en gros d'équipements et de pièces pour la réfrigération, la ventilation, la climatisation et le chauffage (système combiné);
 5211 – Vente au détail de matériaux de construction (cour à bois);
 5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin;
 5362 – Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager;
 5411 – Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie);
 5597 – Vente au détail de machinerie lourde;
 5955 – Vente au détail d'équipements et d'accessoires de chasse et pêche;
 5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis;
 6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4,5 m sur Rue Vanasse

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-06-29	2016-887
2017-03-20	2017-922
2018-01-01	2017-956
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	12								
superficie d'implantation (m ²)	min.	70							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-10-30	2017-955

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0.9	0				
		latérale totale (m)	min.	3	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			13	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/8	3/4					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 1,5 m sur ave. Dufault

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-05-17	2019-1028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5 ¹	4,5 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	13	10							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/14	3/4					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

 1 : 1,5 m sur ave. Forbes
 1,5 m sur boul. Université

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-05-17	2019-1028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	3					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	12	12							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	3/6						
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-11-06	2020-1101

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	12							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-09-03	2021-1144

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•	•	•			
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	4	0	0			
		latérale totale (m)	min.	8	4	4			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12	12	12			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	4	4	4			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	20	20	20			
superficie d'implantation (m ²)	min.	125	125	125					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/24	7/12	7/8				
AUTRE	affichage	type	5	5	5				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•	•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	50						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	80	70						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		•				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus			•					
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3,5				
		arrière (m)	min.	5	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	3					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	15	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	80						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/8						
AUTRE	affichage	type		3					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3,6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			1						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	6							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	50						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	50						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2,5				
		arrière (m)	min.	4,5	4,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	4,5	4,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			• ²	•				
	usages spécifiquement exclus			•					
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•	•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0,9	0,9			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3,5	3,5			
		arrière (m)	min.	5	5	5			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	3	3			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			15	15	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	150					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/8						
AUTRE	affichage	type		3	3				
	entreposage extérieur	type			D				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	• Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4214 – Grage d'autobus et équipement d'entretien;
 6417 – Service de lavage de véhicules lourds (incluant les autobus)
 2: 6261 – Service de garde pour animaux domestiques (sauf chenil d'élevage)¹

Usages spécifiquement exclus :

56 – Vente au détail de vêtements et d'accessoires.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1: Un maximum de 5 animaux est autorisé

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2023-01-27	2022-1214

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	4,5	4,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	4,5	4,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	4,5	4,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	85	85						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3	3,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			11	11	11				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			5				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre							
	Usage prohibé	-							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7431 – Plage;
6417 – Marina.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8560 – Carothèque

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-01-01	2021-1156

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	85	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	60						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/6					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	60						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/2					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	10							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•			
		professionnels	S-4			•			
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7,5	7,5	7,5			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2					
AUTRE	affichage	type			2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

581 – Restauration avec service complet ou restreint;
5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	10								
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	60						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	11							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	90						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	12							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	12							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	10							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3			•			
		reliés aux véhicules légers	C-4			•			
		reliés aux véhicules lourds	C-5			•			
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	0.9	0	0.9			
		latérale totale (m)	min.	3	3	3			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7.5	7.5	7.5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	11			
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	100					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2					
AUTRE	affichage	type			3				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

581 – Restauration avec service complet ou restreint;
5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée);
9817 – Cimetière de véhicule.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	10								
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1				•		
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3			•			
		reliés aux véhicules légers	C-4			•			
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus					•			
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages					•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9	0,9		
		latérale totale (m)	min.	3	3	3	3		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	11	11		
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	100	950				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2					
AUTRE	affichage	type			3	3			
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

3050 – Éditeur de logiciels ou progiciels
 5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
 581 – Restauration avec service complet ou restreint;
 5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée).

Usages spécifiquement exclus :

6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-04-20	2019-1025

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/2					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	60						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-	-				
		latérale (m)	min.	-	-				
		latérale totale (m)	min.	-	-				
		arrière (m)	min.	-	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3	3					
	entreposage extérieur	type		BCDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7393 – Terrain de golf pour exercice seulement;
7411 – Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs);
7412 – Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	85	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/2					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1		•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	3			
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	7	8			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	15	10	10			
superficie d'implantation (m ²)	min.	100	75	85					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/8	2/2					
AUTRE	affichage	type			2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
 5892 – Comptoir fixe (frites, burger hot-dogs ou crème glacée);
 6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure, etc.);
 6232 – Salon de coiffure;
 6233 – Salon capillaire;
 6234 – Salon de bronzage ou de massage.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	2/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15	15				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			5	5					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	20	20					
superficie d'implantation (m ²)	min.	130	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3	3	7				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés;
6411 – Service de réparation d'automobiles (garage).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-04-23	2022-1190

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	9							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
max.			-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	3,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/2					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			1						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	6,5						
superficie d'implantation (m ²)	min.	50							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2 ¹						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1: Le 2e logement est autorisé seulement pour les bâtiments comportant un sous-sol conforme au présent règlement.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-10-09	2020-1088

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.						
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
max.									
hauteur (m)		min.							
superficie d'implantation (m ²)	min.								
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	85							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b)

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-10-21	2022-1027

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	10								
superficie d'implantation (m ²)	min.	55							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	85	130						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	4						
	entreposage extérieur	type	CD						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	8	8				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type		2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	2,5	0	2,5			
		latérale totale (m)	min.	5,5	3	5,5			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6.7	6.7	6.7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			11	11	11				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			5				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	2,5	0				
		latérale totale (m)	min.	5,5	3				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•	•				
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	6	4,5				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	9	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	3				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			16	16					
superficie d'implantation (m ²)	min.	110	110						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/8	4/8					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	3	2				
		arrière (m)	min.	7.5	7.5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6,5	6,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	70						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	10						
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6498 – Service de soudure

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2023-07-28	2023-1248

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	90							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	4,5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	10								
superficie d'implantation (m ²)	min.	55							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3	3,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			11	11	11				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1					
AUTRE	affichage	type			2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6562 – Salon d'amaigrissement;
6731 – Bureau de poste;
6732 – Comptoir postal;
5413 – Dépanneur (sans vente d'essence).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5	6,5				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	2,5	2,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type		6					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	10	10							
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1: 5 m sur Avenue des Coquelicots

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	2,5	0	2,5			
		latérale totale (m)	min.	5,5	3	5,5			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	2	2				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
max.	11	11	11						
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé		-				Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6516 – Sanatorium, maison de convalescence et maison de repos.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-	-				
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-02-23	2018-1013

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	2,5	2,5				
		latérale totale (m)	min.	5,5	5,5				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	2,5	2,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type		6					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	10								
superficie d'implantation (m ²)	min.	70							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5	6,5				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6,5	6,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	70						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	60						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
max.	15								
superficie d'implantation (m ²)	min.	85							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/8						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	60						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5	6,5				
		latérale (m)	min.	0,9	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	3					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	15					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	85						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	5/6					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6,5	6,5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	3,5					
		arrière (m)	min.	2					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3,5					
			max.	5,5					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			1						
hauteur (m)		min.	-						
max.	5								
superficie d'implantation (m ²)	min.	45							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/9					
AUTRE	affichage	type		5					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	7	3				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	11							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
13-06-2016	2016-871

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1.5	1.5				
		latérale totale (m)	min.	4.5	4.5				
		arrière (m)	min.	7	7				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6.5	6.5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type		3					
	entreposage extérieur	type		AC					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin;
5431 – Vente au détail de fruits et de légumes;
5598 - Vente au détail de pièces et accessoires de machinerie lourde
6411 – Service de réparation d'automobiles (garage).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0.9	0.9				
		latérale totale (m)	min.	1.8	1.8				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type		2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4711 – Centre d'appels téléphoniques;
 4712 – Tour de télécommunication;
 4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil;
 4715 – Services de télécommunications sans fil.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
max.	15								
superficie d'implantation (m ²)	min.	200							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	CD						
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•					
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			4						
hauteur (m)		min.	-						
max.	18								
superficie d'implantation (m ²)	min.	300							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	4						
	entreposage extérieur	type	AB						
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5211 – Vente au détail de matériaux de construction (cour à bois);
5590 – Vente au détail de véhicules lourds.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7,5 ¹					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	11							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	90						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 8 m sur Avenue de l'Hydro

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1	•	•				
		d'hébergement et restauration	C-2	•	•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•	•				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•	•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•	•	• ²				
	usages spécifiquement exclus		•	•					
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	6 ¹	6 ¹	6 ¹			
		latérale (m)	min.	2	0	2			
		latérale totale (m)	min.	4	2	4			
		arrière (m)	min.	3	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	20			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	4	4	4			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	18 ³	18 ³	18			
superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130	400					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	4	4	4				
	entreposage extérieur	type	AB	AB					
	projet intégré		• ⁵	• ⁵	• ⁵				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5211 – Vente au détail de matériaux de construction (cour à bois);
 5220 – Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer;
 5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin;
 5362 – Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager;
 5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
 5990 – Vente au détail de cannabis, de leurs produits dérivés et accessoires de consommation de cannabis;
 6111 – Service bancaire;
 6112 – Services spécialisés reliés à l'activité bancaire.

2 : 5831 – Hôtel (incluant les hôtels-motels).

Usages spécifiquement exclus :

5831 – Hôtel (incluant les hôtels-motels).

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 3 m sur chemin Sénator
 3 : 20 m pour un usage 7212 – Cinéma
 5 : La hauteur maximale d'un mur de soutènement est de 1,2 m en marge et cour avant et de 5 m en marges et cours latérales et arrière (sans palier).

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	10							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3			•				
		reliés aux véhicules légers	C-4	•						
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5	•						
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis			•						
	usages spécifiquement exclus				•					
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	12	12				
		latérale (m)	min.	1,5	4	4				
		latérale totale (m)	min.	3	10	10				
		arrière (m)	min.	6	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	10	10				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	2	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
			max.	9	12	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	200	200						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2							
AUTRE	affichage	type		3	3					
	entreposage extérieur	type			AB					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5711 – Vente au détail de meubles;
5721 – Vente au détail d'appareils ménagers;
2736 – Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuse de salle de bain en bois (et vente de produits accessoires).

Usages spécifiquement exclus :

51 – Vente en gros.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	9				
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type		2					
	entreposage extérieur	type		C					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6411 – Service de réparation d'automobiles (garage);
6413 – Service de débosselage et de peinture d'automobiles.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë			•				
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	8				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	15	10							
superficie d'implantation (m ²)	min.	130	90						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/8	4/6					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1		•				
		de moyenne densité	H-2	•	•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	7,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	15	10							
superficie d'implantation (m ²)	min.	130	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	4/8	1/3					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	3				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			9	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type		2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5532 – Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles;
5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	7					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	150							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	150							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			1						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	8							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3			•				
		reliés aux véhicules légers	C-4	•						
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5	•						
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis			•						
	usages spécifiquement exclus				•					
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	12	12				
		latérale (m)	min.	1,5	4	4				
		latérale totale (m)	min.	3	10	10				
		arrière (m)	min.	6	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	10	10				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	2	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
max.			9	12	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	200	200						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2							
AUTRE	affichage	type		3	3					
	entreposage extérieur	type			AB					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

2736 – Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuse de salle de bain en bois (et vente de produits accessoires).
 3280 – Atelier d'usinage;
 5230 – Vente au détail de peinture, de verre et de papier tenture;
 5241 – Vente au détail de matériel électrique;
 5242 – Vente au détail d'appareils et d'accessoires d'éclairage;
 5251 – Vente au détail de quincaillerie;
 5712 – Vente au détail de revêtements de planchers et de murs;
 5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
 5711 – Vente au détail de meubles;
 5721 – Vente au détail d'appareils ménagers;
 6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds.

Usages spécifiquement exclus :

51 – Vente en gros.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-06-13	2016-871
2021-01-22	2020-1107
2021-04-16	2020-1125

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	7					
	Bâtiment	largeur (m)	min.						
			max.						
		hauteur (étages)	min.						
max.									
hauteur (m)		min.							
superficie d'implantation (m ²)	min.								
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7,5					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7393 – Terrain de golf pour exercice seulement;
7411 – Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs);
7412 – Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
max.	-								
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8549 – Autres activités minières et extraction de carrières de minerais non métalliques (sauf le pétrole)

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	15						
superficie d'implantation (m ²)	min.	300							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée	•						
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	10							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë				•			
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	60						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	2	2				
		latérale totale (m)	min.	4	4				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	9	9				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	3					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	15	15							
superficie d'implantation (m ²)	min.	90	90						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	8/-	8/-					
AUTRE	affichage	type		5					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	9								
superficie d'implantation (m ²)	min.	55							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	9							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
max.	15								
superficie d'implantation (m ²)	min.	150							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	8/12						
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	8					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
	max.	10							
superficie d'implantation (m ²)	min.	85							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur (sans vente d'essence);
 5892 – Comptoir fixe (frites, burger hot-dogs ou crème glacée);
 6231 – Salon de beauté (maquillage, manucure, etc.);
 6232 – Salon de coiffure;
 6233 – Salon capillaire;
 6234 – Salon de bronzage ou de massage.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	4					
max.			10						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	40							
superficie d'implantation (m ²)	min.	150							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	8/-						
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

623 – Salon de beauté, de coiffure et autres salons;
657 – Service de soins thérapeutiques.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-01-02	2016-903

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	4					
max.			10						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	40							
superficie d'implantation (m ²)	min.	150							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	8/-						
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

623 – Salon de beauté, de coiffure et autres salons;
657 – Service de soins thérapeutiques.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-01-02	2016-903

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	0.9	0.9	3			
		latérale totale (m)	min.	1.8	1.8	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type		2	2				
	entreposage extérieur	type			CE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4711 – Centre d'appels téléphoniques;
 4712 – Tour de télécommunication;
 4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil;
 4715 – Services de télécommunications sans fil;
 8128 – Apiculture
 8131 – Acériculture;
 8133 – Cultures de légumes;
 8134 – Cultures de fruits ou de noix;

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-978

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	11							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988
2018-08-27	2018-994

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	10							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-01-14	2018-1012

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3	3,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	11			
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	150					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			3				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

3931 – Industrie d'articles de sport et d'athlétisme.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe a) 6579 -Autres services de soins thérapeutiques; sous-paragraphe f) 6234 - Salons de bronzage ou de massage.

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-02-23	2018-1013

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
max.			10						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	-						
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

La superficie maximale du terrain occupée par des bâtiments accessoires est de 50%, qu'il y ait un bâtiment principal ou non.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-01-03	2019-1058

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	0,9	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	3,5	3	3			
		arrière (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	2	2				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	11	11	11				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1					
AUTRE	affichage	type			2				
	entreposage extérieur	type			ABCD				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6344 – Service d'aménagement paysager ou de déneigement;
6634 – Service de maçonnerie (entrepreneur spécialisé);
6646 – Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-01-22	2020-1107

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2	•						
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4	•						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•					
		d'hébergement et restauration	C-2		•					
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•					
		de santé et services sociaux	S-2		•					
		administratifs	S-3		•					
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5		•					
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages			•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•					
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6	6					
		latérale (m)	min.	1,5	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3	3					
		arrière (m)	min.	6	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6					
			max.	-	-					
		hauteur (étages)	min.	-	-					
			max.	2	2					
		hauteur (m)	min.	-	-					
max.			11	11						
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4							
AUTRE	affichage	type	5	2						
	entreposage extérieur	type								
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-04-16	2020-1125

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	11				
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type	5	2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		•				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation			•					
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6						
AUTRE	affichage	type	5	3					
	entreposage extérieur	type		C					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

 Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
 Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

 Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
 Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6713 – Administration publique municipale et régionale.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	3	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	9	9				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1					
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	3	2				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6						
AUTRE	affichage	type	5	2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type		2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	4,5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	2	1				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
max.	11	11	5						
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	45					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	-			
		latérale (m)	min.	1,5	0	-			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	-			
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	11	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre							
	Usage prohibé	-							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à la rivière Kinojévis peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type	C						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), spécifiquement pour les usages compris dans « 623 – Salon de beauté, de coiffure et autres salons ».

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-01-01	2020-1106

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		•				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•	• ¹			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation	•							
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4	4	-		
		latérale (m)	min.	1.5	1.5	1.5	-		
		latérale totale (m)	min.	4.5	4.5	4.5	-		
		arrière (m)	min.	6	5	5	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
max.			11	11	11	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	75	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6						
AUTRE	affichage	type	5	3	3				
	entreposage extérieur	type		C	CD				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil;
 4715 – Services de télécommunication sans fil;
 6121 – Association, union ou COOP d'épargne et de prêt (incluant les caisses populaires locales);
 6713 – Administration publique municipale et régionale;
 6731 – Bureau de poste;
 6732 – Comptoir postal;
 7631 - Jardin communautaire.

1 : 4712 – Tour de télécommunication;

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
 Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	Règl. 2017-953
2020-11-06	Règl. 2020-1101

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	10								
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis				•					
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	5	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
max.			2	1	-					
hauteur (m)		min.	-	-	-					
		max.	10	5	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type								
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre								
	Usage prohibé	-								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	2					
		latérale totale (m)	min.	4					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
max.	15								
superficie d'implantation (m ²)	min.	100							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	AC						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5413 – Dépanneur.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	15							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	100						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	ACDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•	• ¹					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12				
		latérale (m)	min.	3	1,5				
		latérale totale (m)	min.	6	4,5				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	100	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3	3					
	entreposage extérieur	type	BCDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

664 – Service de travaux spécialisés de construction;

1 : 5811 – Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse);

5812 – Restaurant et établissement avec service complet avec terrasse;

5813 – Restaurant et établissement avec service restreint;

5814 – Restaurant et établissement offrant des repas à libre-service (cafétéria, cantine).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	85	85						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3,5	3,5				
		latérale (m)	min.	1,5	3				
		latérale totale (m)	min.	4,5	6				
		arrière (m)	min.	3	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type	BCDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel;
6372 – Entreposage en vrac à l'extérieur;
6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	10							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2	2				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	3	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			15	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/-	2/2					
AUTRE	affichage	type	5	2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

241 – Industrie de filés et de tissus tissés (coton);
 242 – Industrie de filés et de tissus tissés (laine);
 243 – Industrie de fibres, de filés et de tissus tissés (fibres synthétiques et filés de filament);
 2493 – Industrie de broderie, de plissage et d'ourlets;
 2495 – Industrie d'articles de maison en textile et d'articles d'hygiène en textile;
 2498 – Industrie de tissus tricotés.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4			•			
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					• ¹			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6			
		arrière (m)	min.	3	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	3	3	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			15	15	10				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/-						
AUTRE	affichage	type	5	2	2				
	entreposage extérieur	type			ABC				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

3280 – Atelier d'usinage;
6498 – Service de soudure.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : À l'exception de l'entreposage extérieur, toutes les activités doivent être faites à l'intérieur d'un bâtiment fermé.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2		•				
		de haute densité	H-3		•				
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2			•			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2			•			
		administratifs	S-3			•			
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5			•			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	1,5		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	4,5		
		arrière (m)	min.	3	3	3	3		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	3	2	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
max.			10	15	10	10			
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65	65				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	2/6					
AUTRE	affichage	type	5	5	2	2			
	entreposage extérieur	type				ABC			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4222 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux);
5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel;
5251 – Vente au détail de quincaillerie.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	10								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type	CDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
max.	15								
superficie d'implantation (m ²)	min.	100							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2	•						
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	1.5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			1						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	6							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	35						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	55	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1					
AUTRE	affichage	type			2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre							
	Usage prohibé	-							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4711 - Centre d'appels téléphoniques;
4710 - Tour de télécommunication;
4713 - Fournisseurs de services de télécommunication par fil;
4715 - Services de télécommunication sans fil.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-04	2017-923

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	10							
superficie d'implantation (m ²)	min.	60							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5,5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

 Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
 Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2		•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•			
		d'hébergement et restauration	C-2			•			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3			•			
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5			•			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	3	3	3			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			11	11	11				
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	60	60					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	2/6					
AUTRE	affichage	type	5	5	2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5531 – Station-service avec réparation de véhicules automobiles;
 5532 – Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles;
 5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			11	11	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4711 – Centre d'appels téléphoniques;
 4712 – Tour de télécommunication;
 4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil;
 4715 – Services de télécommunications sans fil.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4	•					
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type	C						
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type	C						
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	11							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	0	3			
		latérale totale (m)	min.	6	3	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	2	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	11	11	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré				•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre				Norme min./max. autorisée			
	Usage prohibé	-				Aucune norme min./max. autorisée			

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	0	3			
		latérale totale (m)	min.	6	3	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5.5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			11	11	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphes 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•			
		d'hébergement et restauration	C-2			•			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2			•			
		administratifs	S-3			•			
		professionnels	S-4			•			
		de divertissements et loisirs	S-5			•			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4	4	4		
		latérale (m)	min.	0,9	0,9	0,9	1,5		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5		
		arrière (m)	min.	3	3	3	3		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	4,5	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
max.			2	1	2	2			
hauteur (m)		min.	-	-	-	-			
		max.	11	5	11	11			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	55	55				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		3	3			
	entreposage extérieur	type				C			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre				Norme min./max. autorisée			
	Usage prohibé		-			Aucune norme min./max. autorisée			

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6411 – Service de réparation d'automobiles (garage);
7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•			
		d'hébergement et restauration	C-2			•			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4				•		
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4			•			
		de divertissements et loisirs	S-5			•			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4	4	4		
		latérale (m)	min.	0,9	0,9	0,9	1,5		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5		
		arrière (m)	min.	3	3	3	3		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	4,5	7	7		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
max.			2	1	2	2			
hauteur (m)		min.	-	-	-	-			
		max.	11	5	11	11			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	55	55				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	3	3				
	entreposage extérieur	type			C				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	10								
superficie d'implantation (m ²)	min.	45							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/4						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	3	0				
		latérale totale (m)	min.	6	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	0	3			
		latérale totale (m)	min.	6	3	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	2	1				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	9	9	5				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	35					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	5,5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	2	1				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	11	11	5				
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	55					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2		•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1			•			
		d'hébergement et restauration	C-2			•			
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1			•			
		de santé et services sociaux	S-2			•			
		administratifs	S-3			•			
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5			•			
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation	•							
	mixité d'usages				•	•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6	6		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
max.			11	11	11	11			
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65	65				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	2/6					
AUTRE	affichage	type	5	5	2	2			
	entreposage extérieur	type				C			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5531 – Station-service avec réparation de véhicules automobiles;
 5532 – Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles;
 5533 – Station libre service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
 6411 – Service de réparation d'automobiles (garage).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 2).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	0,9	0				
		latérale totale (m)	min.	3,5	2,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	3	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			11	11	6				
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65	45					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2		•				
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4		•				
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation	•							
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	2	2				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
max.	11	11	11						
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	65	65					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	2/4					
AUTRE	affichage	type	5	5	3				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4712 – Tour de télécommunication;
 4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil;
 4715 – Services de télécommunication sans fil;
 6121 – Association, union ou COOP d'épargne et de prêt (incluant les caisses populaires locales);
 6242 – Cimetière.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
 Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		•				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation			•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	75						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	5	3					
	entreposage extérieur	type		C					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

 Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
 Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3	•					
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	2	2				
		latérale totale (m)	min.	5	5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			3	3					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	7/-						
AUTRE	affichage	type	2	2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1 : Autobus scolaire (un seul)

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	11					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4	4				
		arrière (m)	min.	4,5	3				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5,5	3,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			1	1					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	7,5	5,5							
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	40						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/3						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	9	9					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	1,5	0				
		latérale totale (m)	min.	4,5	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1		•				
		d'hébergement et restauration	C-2		•				
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4		•				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	2	2	2			
		latérale totale (m)	min.	4	4	4			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	2	2				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
max.	9	11	11						
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	75	55					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type		3	3				
	entreposage extérieur	type		C	CD				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4112 – Aiguillage et cour de triage de chemins de fer;
 4712 – Tour de télécommunication;
 4713 – Fournisseurs de services de télécommunications par fil;
 4715 – Services de télécommunication sans fil;
 4824 – Centre d'entreposage du gaz.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1		•				
		de santé et services sociaux	S-2		•				
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4		•				
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages			•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	5	2					
	entreposage extérieur	type		CD					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

 Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
 Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	5	2					
	entreposage extérieur	type	C	C					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4112 – Aiguillage et cour de triage de chemins de fer
6731 – Bureau de poste;
6732 – Comptoir postal.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-11-06	Règl. 2020-1101

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1	•					
		de santé et services sociaux	S-2	•					
		administratifs	S-3	•					
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5	•					
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	7					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	100							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
	max.	11							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

 Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1);
 Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	2					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	10								
superficie d'implantation (m ²)	min.	70							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	1,8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	65							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	-				
		latérale (m)	min.	1,5	-				
		latérale totale (m)	min.	3	-				
		arrière (m)	min.	6	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	5	2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	-				
		latérale (m)	min.	1,5	-				
		latérale totale (m)	min.	3	-				
		arrière (m)	min.	6	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	11	-							
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	5	2					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe e) et f).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	ABDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2			•				
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	5	5	5			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3	3	3				
	entreposage extérieur	type	ABCD	CDE	E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2	•					
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•			
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5			
		latérale (m)	min.	0,9	0	0,9			
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,5	1,8			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	10	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	55	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/6	1/1					
AUTRE	affichage	type			2				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre							
	Usage prohibé	-							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-09-20	2019-1045

USAGES		RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES							
		PAE	PIIA						
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•			
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					•		
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•		
	production animale et activités liées	A-2						•	
	agrotouristique	A-3						•	
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					•		
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus							•	
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
max.			2	2	-	-			
hauteur (m)		min.	-	-	-	-			
		max.	10	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						
		NOTES PARTICULIÈRES							
		AMENDEMENTS							
		Date	No. Règlement						

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						•	
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						•		
	production animale et activités liées	A-2						•		
	agrotouristique	A-3						•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1						•		
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus							•		
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•	•	
		jumelée			•					
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	10	10	6	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5			6	6			
	entreposage extérieur	type				C	BCDE			
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre						Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé		-					Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						•	
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						•		
	production animale et activités liées	A-2						•		
	agrotouristique	A-3						•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					•			
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis							•		
	usages spécifiquement exclus						•			
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•	•	
		jumelée			•					
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	10	10	6	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5			6	6			
	entreposage extérieur	type				C	BCDE			
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3				•			
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus					•			
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé		-				Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3				•			
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus					•			
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•					
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus			•					
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
Services (S)	de culture et éducation	S-1								
	de santé et services sociaux	S-2								
	administratifs	S-3								
	professionnels	S-4								
	de divertissements et loisirs	S-5								
Indus. (I)	légère	I-1								
	lourde	I-2								
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•				
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					•			
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					•			
	autres exploitations contrôlées	N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						•		
	production animale et activités liées	A-2						•		
	agrotouristique	A-3						•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					•			
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis							•		
	usages spécifiquement exclus							•		
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									

BÂTIMENT	Structure	isolée	•		•	•	•		
		jumelée		•					
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
max.			2	2	1	2	-		
hauteur (m)		min.	-	-	-	-	-		
		max.	10	10	6	12	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	35	-	-			

RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1			

AUTRE	affichage	type	5			6	6
	entreposage extérieur	type				C	BCDE
	projet intégré						

Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7393 – Terrain de golf pour exercice seulement;
 7411 – Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs);
 7412 – Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs).

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

--

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2023-09-22	2023-1253

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2	•						
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	BCDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-	-				
		latérale (m)	min.	-	-				
		latérale totale (m)	min.	-	-				
		arrière (m)	min.	-	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	BCDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 – Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	CE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2				•			
	agrotouristique	A-3				•			
Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•			
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	6	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type	5			6			
	entreposage extérieur	type				BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6646 – Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques;
8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002
2021-09-03	2021-1144

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	1	2				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	6	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	55					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2				•			
	agrotouristique	A-3				•			
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
max.			2	2	1	-			
hauteur (m)		min.	-	-	-	-			
		max.	10	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type	5			6			
	entreposage extérieur	type				BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7419 – Autres activités sportives (traîneau à chiens).

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•					
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3			•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6				
		latérale (m)	min.	3	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
max.			2	1	2					
hauteur (m)		min.	-	-	-					
		max.	10	6	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type			BCDE					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							•	
	production animale et activités liées	A-2							•	
	agrotouristique	A-3							•	
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							•	
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis								•	
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•		
		jumelée			•					
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	3.5	-	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	2	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
max.			10	10	6	12	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	45	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5			6	6			
	entreposage extérieur	type				C	BCDE			
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
8543 – Extraction du sable et du gravier.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1), sous-paragraphe b); paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-07-17	2017-938
2018-11-19	2018-1002

USAGES		RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES						
		PAE	PIIA	PPCMOI	Usages conditionnels			
USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•				
		de moyenne densité	H-2					
		de haute densité	H-3					
		collective	H-4					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1					
		d'hébergement et restauration	C-2					
		à impact majeur	C-3					
		reliés aux véhicules légers	C-4					
		reliés aux véhicules lourds	C-5					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1					
		de santé et services sociaux	S-2					
		administratifs	S-3					
		professionnels	S-4					
		de divertissements et loisirs	S-5					
	Indus. (I)	légère	I-1					
		lourde	I-2					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					
autres exploitations contrôlées		N-4						
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•		
	production animale et activités liées	A-2						
	agrotouristique	A-3						
Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•		
	à impact majeur	R-2						
Autres	usages spécifiquement permis							
	usages spécifiquement exclus							
	usages complémentaires à l'habitation		•	•				
	mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	
		jumelée						
		contiguë						
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7	
		latérale (m)	min.	3	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-	-	
			max.	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	
max.			2	1	-	-		
hauteur (m)		min.	-	-	-	-		
		max.	10	6	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-	-			
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type			6	6		
	entreposage extérieur	type			C	BCDE		
	projet intégré							
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					
		NOTES PARTICULIÈRES						
		AMENDEMENTS						
		Date	No. Règlement					
		17-10-2016	2016-895					

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							•	
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3							•	
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis								•	
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•		
		jumelée			•					
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	2	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
max.			10	10	6	12	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	45	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5			6	6			
	entreposage extérieur	type				C	BCDE			
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8129 – Autres types de production animale;
8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa:
paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c)
paragraphe 4)

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002
2023-01-06	2022-1210

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	6	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	55					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		BCDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 – Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-10-23	2020-1093

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	CE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•					
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3			•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7				
		latérale (m)	min.	3	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	7				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
max.			2	1	2					
hauteur (m)		min.	-	-	-					
		max.	10	6	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type			BCDE					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type		6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6				
		latérale (m)	min.	3	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	2	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
max.			10	6	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type			BCDE					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7481 - Centre de jeux de guerre.

Usages spécifiquement exclus :

1913 - Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2017-07-17	2017-938
2018-08-27	2018-994

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2018-08-27	2018-994

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•					
	production animale et activités liées	A-2			•					
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3	5				
		latérale totale (m)	min.	6	6	10				
		arrière (m)	min.	6	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	2	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
			max.	10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1							
AUTRE	affichage	type		6	6					
	entreposage extérieur	type		C	BCDE					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	CE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus			•					
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	3	5				
		latérale totale (m)	min.	6	10				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		BCDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus				•				
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	6	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6242 – Cimetière.

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus				•				
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
15-08-2016	2016-883

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus					•			
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	3	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6	6		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
max.			2	1	2	1			
hauteur (m)		min.	-	-	-	-			
		max.	10	6	12	8			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45	55				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre				Norme min./max. autorisée			
	Usage prohibé		-			Aucune norme min./max. autorisée			

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					•		
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•			
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3					•			
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis							•		
	usages spécifiquement exclus							•		
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•		
		jumelée			•					
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7	-		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5	-		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10	-		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
max.			10	10	-	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1						
AUTRE	affichage	type	5		6	6				
	entreposage extérieur	type			C	BCDE				
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée			
	Usage prohibé		-				Aucune norme min./max. autorisée			

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 – Tour de télécommunication;
8293 – Élevage de chats domestiques.

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2021-01-01	2020-1106

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	BCDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-10-21	2022-1207

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4	•					
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	-			
		latérale (m)	min.	3	3	-			
		latérale totale (m)	min.	6	6	-			
		arrière (m)	min.	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	2	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
max.	10	10	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/9					
AUTRE	affichage	type		6	6				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	20							
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•					
	production animale et activités liées	A-2			•					
	agrotouristique	A-3			•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus				•					
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	2	1	2				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
			max.	10	6	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type	5		6					
	entreposage extérieur	type			BCDE					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus				•				
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	6	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		BCDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus				•				
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	6	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		BCDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2				•			
	agrotouristique	A-3				•			
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus				•				
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé		-				Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 – Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-09-03	2021-1144

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2	•						
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•	•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	-				
		latérale (m)	min.	15	-				
		latérale totale (m)	min.	30	-				
		arrière (m)	min.	15	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	BCDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-01-03	2019-1059

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2				•			
	agrotouristique	A-3				•			
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus				•	•			
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche;
 7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3		•				
		reliés aux véhicules légers	C-4		•				
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			• ¹	•				
	usages spécifiquement exclus				•				
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	9			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type		3	3				
	entreposage extérieur	type		C	CE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

9808 – Cour à rebuts et ferraille;
9817 – Cimetière de véhicules.

1: 6836 – École de conduite automobile (non-intégrée aux polyvalentes).

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Applicable aux écoles de conduite de motocyclette également.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus				•				
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	BCDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Description	Code	Spécifications					
			1	2	3	4	5	
Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
	de moyenne densité	H-2						
	de haute densité	H-3						
	collective	H-4						
	maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
	d'hébergement et restauration	C-2						
	à impact majeur	C-3						
	reliés aux véhicules légers	C-4						
	reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1						
	de santé et services sociaux	S-2						
	administratifs	S-3						
	professionnels	S-4						
	de divertissements et loisirs	S-5						
Indus. (I)	légère	I-1						
	lourde	I-2						
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2					•	
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
	autres exploitations contrôlées	N-4						
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•	
	production animale et activités liées	A-2						
	agrotouristique	A-3					•	
Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•		
	à impact majeur	R-2						
Autres	usages spécifiquement permis						•	
	usages spécifiquement exclus						•	
	usages complémentaires à l'habitation		•	•	•			
	mixité d'usages					•	•	
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•
		jumelée			• ¹			
		contiguë						
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6
		latérale (m)	min.	1,5	0	1,5	1,5	1,5
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	7	7	7
			max.	-	-	-	-	-
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-
			max.	2	2	2	2	2
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-
			max.	11	11	9	-	-
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	55	55	55		
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/2	1/1			
AUTRE	affichage	type	5	5	5	6	6	
	entreposage extérieur	type				C	CE	
	projet intégré					•	•	
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
	• Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts;
7512 – Centre de santé (incluant saunas, spas, bains thérapeutiques ou turcs).

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 3).

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

¹ La structure jumelée peut être combinée avec un usage dérogatoire protégé.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-08-27	2018-994
2023-05-26	2023-1235

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8136 – Production d'arbres de Noël;
8312 – Pépinière forestière.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
13-06-2016	2016-871

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2	•						
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	BCDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2	•						
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	-							
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	BCDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré				•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1							
	de santé et services sociaux	S-2							
	administratifs	S-3							
	professionnels	S-4							
	de divertissements et loisirs	S-5							
Indus. (I)	légère	I-1							
	lourde	I-2							
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
	autres exploitations contrôlées	N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus				•				
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	3	3	6		
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	12		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-	6		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
max.			2	1	-	-			
hauteur (m)		min.	-	-	-	-			
		max.	10	6	-	12			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			BCDE	BCDE			
	projet intégré				•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4222 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux);
4710 – Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2024-02-16	2023-1272

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	6	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré				•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2	•						
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	CE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9	15			
		latérale (m)	min.	3	3	15			
		latérale totale (m)	min.	6	6	30			
		arrière (m)	min.	6	6	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		6	6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3		•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	12			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•				• ¹		
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				• ¹	
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•					
	production animale et activités liées	A-2			•					
	agrotouristique	A-3			•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					•			
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages						•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•			
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-	-	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
max.			10	6	-	10	6			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type	5		6	3				
	entreposage extérieur	type			CE	CE				
	projet intégré					•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	7			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	6	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	55					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	BCDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		6	6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, premier alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•					
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis				•	• ¹				
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	-			
		latérale (m)	min.	3	3	3	-			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	-			
		arrière (m)	min.	6	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3.5	7	-			
			max.	-	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-			
max.			2	1	2	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-	-				
		max.	10	6	12	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	55	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type	5		6					
	entreposage extérieur	type			CE					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre				Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis².

1 : 4710 - Tour de télécommunication;

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

2 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-941
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	6	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	40	55					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		BCDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		6	6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•					
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3			•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis					•				
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	-			
		latérale (m)	min.	3	3	3	-			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	-			
		arrière (m)	min.	6	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-	-			
			max.	-	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-			
max.			2	1	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-	-				
		max.	10	6	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	40	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type	5		6					
	entreposage extérieur	type			BCDE					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée			
	Usage prohibé	-					Aucune norme min./max. autorisée			

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) etc).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-05-01	2017-931

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•					
	production animale et activités liées	A-2			•					
	agrotouristique	A-3			•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•					
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis						•			
	usages spécifiquement exclus						•			
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	-			
		latérale (m)	min.	3	3	3	-			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	-			
		arrière (m)	min.	6	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-	-			
			max.	-	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-			
max.			2	1	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-	-				
		max.	10	6	12	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type	5		6					
	entreposage extérieur	type			CE					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :

1913 - Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
01-05-2017	2017-931

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•					
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3			•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus					•				
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7				
		latérale (m)	min.	3	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
max.			2	1	-					
hauteur (m)		min.	-	-	-					
		max.	10	6	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type	5		6					
	entreposage extérieur	type			BCDE					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•					
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3			•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis				•					
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7				
		latérale (m)	min.	3	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
max.			2	1	-					
hauteur (m)		min.	-	-	-					
		max.	10	6	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type	5		6					
	entreposage extérieur	type			BCDE					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•					
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type		6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus					•			
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
max.			10	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			6	6			
	entreposage extérieur	type			CE	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin.

Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•					
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type		6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						•	
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						•		
	production animale et activités liées	A-2						•		
	agrotouristique	A-3						•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					•			
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis							•		
	usages spécifiquement exclus						•			
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•	•	
		jumelée			•					
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
max.			10	10	6	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5			6	6			
	entreposage extérieur	type				C	BCDE			
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 – Tour de télécommunication;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravanning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-08-30	2019-1042

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•					
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	5	6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5							
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•			
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3						•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•				
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis							•		
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•		
		jumelée			•					
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	-		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	-		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	-		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
max.			10	10	-	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	-	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1						
AUTRE	affichage	type	5		6	6				
	entreposage extérieur	type			C	BCDE				
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre						Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé		-					Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
01-05-2017	2017-931

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3				•			
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12	12	12		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
max.			10	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			6	6			
	entreposage extérieur	type			CE	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé	-					Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3		•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		BCDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•		
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3					•	
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•		
	production animale et activités liées	A-2					•		
	agrotouristique	A-3					•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•			
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis						•		
	usages spécifiquement exclus					•			
	usages complémentaires à l'habitation		•		•				
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•	
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5	
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10	
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	6	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	2	1	-	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	10	10	6	-	12	
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-			
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type				6	6		
	entreposage extérieur	type				C	BCDE		
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4222 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux);
6411 – Service de réparation d'automobiles (garage)¹
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravanning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1: Incluant la réparation de véhicules récréatifs

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2023-06-16	2023-1245

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
max.			2	2	-	-			
hauteur (m)		min.	-	-	-	-			
		max.	10	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			6	6			
	entreposage extérieur	type			CE	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•		
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3					•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis						•		
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			6	6			
	entreposage extérieur	type			CE	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus				•				
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4222 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux);
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravanning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	3	3	3		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	6	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	40	30	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6	6			
	entreposage extérieur	type			C	CE			
	projet intégré				•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•					
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			• ¹	• ²				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
max.	10	-	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type		6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1 : 7223: Piste de course.

2 : 8311 – Exploitation forestière;

8312 – Pépinière forestière;

8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•					
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			• ¹	• ²				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type		6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1 : 7223: Piste de course.

 2 : 6646: Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installation de fosses septiques;
 8311 – Exploitation forestière;
 8312 – Pépinière forestière;
 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus					•			
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
max.			10	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus				•				
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	1	2				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	6	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	55					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	1	2				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	6	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	40	55					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		BCDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	1	2				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	6	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	55					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus				•				
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	6	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	55					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•					
	production animale et activités liées	A-2			•					
	agrotouristique	A-3			•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•					
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
max.			2	1	2					
hauteur (m)		min.	-	-	-					
		max.	10	6	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type			BCDE					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2	•						
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	CE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	6						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
max.			2	2	-	-			
hauteur (m)		min.	-	-	-	-			
		max.	10	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			6	6			
	entreposage extérieur	type			E	CE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé	-					Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerce (C)	vente au détail et services	C-1						
		hébergement et restauration	C-2						
		et services à impact majeur	C-3						
		et services reliés aux véhicules légers	C-4						
		et services reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	culture et éducation	S-1						
		santé et services sociaux	S-2						
		services administratifs	S-3						
		services professionnels	S-4						
		infrastructures et équipements	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires								
	mixité d'usages autorisé								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6242 – Cimetière.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires:
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•					
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus			•					
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	2	2				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	6	6	6				
	entreposage extérieur	type	C	C	CE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	10	8			
		latérale (m)	min.	1.5	3	1.5			
		latérale totale (m)	min.	4.5	6	4.5			
		arrière (m)	min.	6	15	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2						
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	11	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		6	6				
	entreposage extérieur	type		C	CE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8128 - Apiculture;
8421 - Pisciculture.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-950

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	1.5					
		latérale totale (m)	min.	4.5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-950

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•		
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3					•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis						•		
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			6	6			
	entreposage extérieur	type			CE	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe a)
6579 -Autres services de soins thérapeutiques; sous-
paragraphe f) 6234 - Salon de bronzage ou de massage;
paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES	Description	Code						
Habitation (H)	de faible densité	H-1						
	de moyenne densité	H-2						
	de haute densité	H-3						
	collective	H-4						
	maison mobile ou unimodulaire	H-5						
Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
	d'hébergement et restauration	C-2						
	à impact majeur	C-3						
	reliés aux véhicules légers	C-4						
	reliés aux véhicules lourds	C-5						
Services (S)	de culture et éducation	S-1						
	de santé et services sociaux	S-2						
	administratifs	S-3						
	professionnels	S-4						
	de divertissements et loisirs	S-5						
Indus. (I)	légère	I-1						
	lourde	I-2						
Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
	expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
	expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
	autres exploitations contrôlées	N-4						
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
	production animale et activités liées	A-2						
	agrotouristique	A-3						
Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
	à impact majeur	R-2						
Autres	usages spécifiquement permis				•			
	usages spécifiquement exclus				•			
	usages complémentaires à l'habitation							
	mixité d'usages							
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•		
		jumelée						
		contiguë						
	Marges	avant (m)	min.	12	12	12		
		latérale (m)	min.	3	3	3		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6		
		arrière (m)	min.	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	10		
			max.	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-		
max.			-	-	2			
hauteur (m)		min.	-	-	-			
		max.	-	-	15			
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	130				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.						
AUTRE	affichage	type	6	6	6			
	entreposage extérieur	type	CE	BCDE	BCDE			
	projet intégré							
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

2713 – Industrie de produits de scierie et d'ateliers de rabotage (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente);
 273 – Industrie de menuiserie préfabriquées;
 27351 – Industrie de bâtiments préfabriqués à charpente de bois;
 2792 – Industrie du bois tourné et façonné;
 2799 – Autres industries du bois;
 6498 – Service de soudure
 6651 – Installation d'équipements mécaniques, de chaudières et de tubulures
 8311 – Exploitation forestière;
 8312 – Pépinière forestière;
 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

2733 – Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles;
 2734 – Industrie de la préfabrication de maisons.

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Superficie maximale de 46 m²

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-978
2022-04-01	2021-1175

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4			•				
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	6	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	45					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		BCDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-12-30	2018-1010

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3	•						
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
		max.	11						
superficie d'implantation (m ²)	min.	55							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1						
AUTRE	affichage	type	5 6						
	entreposage extérieur	type	C E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8121 – Élevage de bovins de boucherie¹
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 1) et 3).

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

1:

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	8					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	100							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	ABCD						
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	15								
superficie d'implantation (m ²)	min.	150							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	ABC						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

229 – Autres industries de produits en plastique;
6411 – Service de réparation d'automobiles (garage);
6412 – Service de lavage d'automobiles;
6413 – Service de débosselage et de peinture d'automobiles.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1		•				
		lourde	I-2		•				
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•	•	•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5	6,5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3	3	3				
	entreposage extérieur	type	ABCD	ACDE	ABC				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6592 – Service de génie;
6995 – Service de laboratoire autre que médical;
8137 – Culture de cannabis¹;
8551 – Service de géologie.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1		•				
		lourde	I-2		•				
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•	•	•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6,5	6,5	6,5			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			-	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	75	75	75					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3	3	3				
	entreposage extérieur	type	ABCD	ACDE	ABC				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6592 – Service de génie;
6995 – Service de laboratoire autre que médical;
8137 – Culture de cannabis¹;
8551 – Service de géologie.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3	3					
	entreposage extérieur	type	ABCD	CDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5251 – Vente au détail de quincaillerie;
6592 – Service de génie.

Usages spécifiquement exclus :

5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés;
5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement;
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulettes de tourisme;
6355 – Service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance;
6356 – Service de location d'embarcations nautiques.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•	• ¹					
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	-				
		latérale (m)	min.	4	-				
		latérale totale (m)	min.	8	-				
		arrière (m)	min.	12	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			12	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	250	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	BCDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1 : 4710 – Tour de télécommunication;
6711 – Administration publique fédérale;
6712 – Administration publique provinciale;
6713 – Administration publique municipale et régionale.

Usages spécifiquement exclus :

5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés;
5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement;
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulettes de tourisme;
6356 – Service de location d'embarcations nautiques.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3	3					
	entreposage extérieur	type	ABCD	CDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés;

5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement;

5590 – Vente au détail de véhicules lourds;

5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulettes de tourisme;

6356 – Service de location d'embarcations nautiques.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	10					
		latérale totale (m)	min.	20					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	2						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4880 – Dépôt à neige;
7489 – Autres activités de sports extrêmes.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4	•					
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8 ¹	8 ¹				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	5,5	5,5				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	12	12				
superficie d'implantation (m ²)	min.	150	150						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3	3					
	entreposage extérieur	type	ABCD	CDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6711 – Administration publique fédérale;
6712 – Administration publique provinciale;
6713 – Administration publique municipale et régionale.

Usages spécifiquement exclus :

5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés;
5512 – Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement;
5590 – Vente au détail de véhicules lourds;
5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulettes de tourisme;
6356 – Service de location d'embarcations nautiques.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 4,5 m sur Avenue Montemurro

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
expl. cont. de la faune et de la forêt		N-2							
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3	•						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	4,5					
		latérale totale (m)	min.	9					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	15							
superficie d'implantation (m ²)	min.	200							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	CDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

487 – Récupération et triage de produits divers;
6711 – Administration publique fédérale;
6712 – Administration publique provinciale;
6713 – Administration publique municipale et régionale;
8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

¹ : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002
2023-09-22	2023-1253

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4.5					
		latérale totale (m)	min.	9					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	3					
		hauteur (m)	min.	-					
max.	20								
superficie d'implantation (m ²)	min.	200							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	CDE						
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6592 – Service de génie;
 6632 – Service de peinture, de papier tenture et de décoration (entrepreneur spécialisé);
 8137 – Culture de cannabis¹;
 855 – Service professionnel minier.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9 ¹					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	BCDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

487 – Récupération et triage de produits divers;
9819 – Halte de pesée routière.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 90 m sur chemin Bradley (côté Nord)

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4	•						
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•	•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	-				
		latérale (m)	min.	10	-				
		latérale totale (m)	min.	20	-				
		arrière (m)	min.	10	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	ACDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4112 – Aiguillage et cour de triage de chemins de fer;
 4114 – Quai d'embarquement et de débarquement de marchandises (voie ferrée);
 4116 – Entretien et équipement de chemins de fer;
 4710 - Tour de télécommunication.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-08-14	2017-649

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4	•						
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ¹					
		latérale (m)	min.	10 ¹					
		latérale totale (m)	min.	20 ¹					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	12							
superficie d'implantation (m ²)	min.	250							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	CDE						
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1: Lorsqu'une limite de terrain est soumise à une servitude de nonaccès ou est adjacente à un terrain qui est soumis à une servitude de nonaccès, la marge minimale applicable est portée à 50 mètres.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-06-18	2018-988

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4,5					
		latérale totale (m)	min.	9					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	12								
superficie d'implantation (m ²)	min.	150							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	AC						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages		•						
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	12					
superficie d'implantation (m ²)	min.	350							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	ACD						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5521 – Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires;
 5522 – Vente au détail de pneus seulement;
 5591 – Vente au détail d'embarcations et d'accessoires;
 5594 – Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires;
 5595 – Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulettes de tourisme;
 5596 – Vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires;
 5599 – Autres activités de vente au détail liées aux automobiles, aux embarcations, aux avions et à leurs accessoires;
 6418 – Service de réparation et de remplacement de pneus;
 6431 – Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain);
 6592 – Service de génie;
 6995 – Service de laboratoire autre que médical.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-10-30	2017-955
2018-03-02	2017-957

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	12					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
max.	18								
superficie d'implantation (m ²)	min.	350							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	ACDE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6995 – Service de laboratoire autre que médical.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5	•					
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9					
		latérale (m)	min.	4,5					
		latérale totale (m)	min.	9					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	15					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			3						
hauteur (m)		min.	-						
max.	18								
superficie d'implantation (m ²)	min.	300							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	CDE						
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6592 – Service de génie;
6995 – Service de laboratoire autre que médical.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3	•					
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2	•					
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	15								
superficie d'implantation (m ²)	min.	150							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	ABCD						
	projet intégré		•						
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5251 – Vente au détail de quincaillerie.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3		•				
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	1,5 ¹	1,5 ¹	1,5 ¹			
		latérale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale totale (m)	min.	9	9	9			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	20	20	20			
superficie d'implantation (m ²)	min.	150	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3	3	3				
	entreposage extérieur	type		CDE	BCDE				
	projet intégré		•	•	•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

431 – Transport aérien (infrastructure);
 4391 – Hélicopt;.
 5020 – Entreposage pour usage commercial ou industriel;
 5592 – Vente au détail d'avions et d'accessoires;
 6353 – Service de location d'automobiles;
 6441 – Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds (aéronefs);
 7482 – Centre de vol en deltaplane et saut en parachute;
 9822 – École de pilotage d'avion et d'hélicoptère.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : 12 m sur Avenue Larivière

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	12					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
max.			15						
superficie d'implantation (m ²)	min.	130							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3						
	entreposage extérieur	type	ACD						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel.

Usages spécifiquement exclus :

2031 à 2099 – Industrie alimentaire.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1	•					
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus			•					
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	12	12				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	12	12				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	10	10				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	15	15				
superficie d'implantation (m ²)	min.	130	130						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	3	3					
	entreposage extérieur	type	ACD						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobiles;
5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel;
5533 – Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
6353 – Service de location d'automobiles.

Usages spécifiquement exclus :

2031 à 2099 – Industrie alimentaire.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-978

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2		•					
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus			•					
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-	15	12			
		latérale (m)	min.	-	15	4			
		latérale totale (m)	min.	-	30	8			
		arrière (m)	min.	-	15	12			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	10			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	8			
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	130					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6	6				
	entreposage extérieur	type		CE	C				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5020 – Entreposage pour usage commercial et industriel;
6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts.

Usages spécifiquement exclus :

7225 – Hippodrome.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	• ¹				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	10			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	2	2				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	10	10				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le 1^{re} colonne de la présente grille.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages					•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	• ¹				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le 1^{re} colonne de la présente grille.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au Petit Lac Dufresnoy peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	• ¹				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	-		
		latérale (m)	min.	3	3	5	-		
		latérale totale (m)	min.	6	6	10	-		
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	2	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	10	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	25	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7442 - Rampe d'accès et stationnement

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial de la 1re colonne de la présente grille.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au Petit Lac Dufresnoy peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2019-10-18	2019-1051

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	• ¹				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le 1^{re} colonne de la présente grille.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Dufresnoy peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	• ¹				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial le la 1re colonne de la présente grille.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Dufresnoy peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac D'Alembert peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	• ¹				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	2	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	10	10			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial de la 1re colonne de la présente grille.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac D'Alembert peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	11							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	45						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			9	5	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7431 – Plage;
7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	75							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	4,5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	55							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages					•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹	15 ¹			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Hervé peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages					•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			9	5	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant qui n'est pas adjacente au lac Bellot peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages					•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7				
		latérale (m)	min.	4	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10	10				
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	2	1	1				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
			max.	9	5	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type			E					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bellot peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant qui n'est pas adjacente au lac Bellot peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Bellot peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
max.			10						
superficie d'implantation (m ²)	min.	40							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8,5	8,5	8,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré		•	•	•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1521 – Local pour les associations fraternelles;
6994 – Association civique, sociale et fraternelle.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Pressac peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages					•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²				
		latérale (m)	min.	4	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8	8				
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	1	1	1				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
			max.	6	5	5				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type			E					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Perron peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	5					
superficie d'implantation (m ²)	min.	40	35						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	5					
superficie d'implantation (m ²)	min.	40	35						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4	•						
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			1						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	5							
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	1					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	9	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		6					
	entreposage extérieur	type		E					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Bousquet peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	9	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		E					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bousquet peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4	4				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	3	3				
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		E					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Joannès peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		E					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique
4710 – Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Vaudray peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2022-01-01	2021-1156

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
		max.	11						
	superficie d'implantation (m ²)	min.	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
	max.	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	55							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bruyère peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
	max.	11							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bruyère peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	3,5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	1					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	1					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	9	-							
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		6					
	entreposage extérieur	type		E					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Kinojévis ou à la rivière Kinojévis peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	5	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	7	7	7			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			5	5	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Kinojévis ou à la rivière Kinojévis peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						•
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1						•	
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis							•	
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages							•	
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
max.			11	5	11	5	11		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-			
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1			
AUTRE	affichage	type					3		
	entreposage extérieur	type					AC		
	projet intégré						•		
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6		
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
max.			11	5	11	5			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1			
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ¹					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à la baie Caron peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à la baie Caron peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ¹					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (m)	min.	-					
			max.	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à la baie Caron peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹					
		de moyenne densité	H-2								
		de haute densité	H-3								
		collective	H-4								
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1								
		d'hébergement et restauration	C-2								
		à impact majeur	C-3								
		reliés aux véhicules légers	C-4								
		reliés aux véhicules lourds	C-5								
	Services (S)	de culture et éducation	S-1								
		de santé et services sociaux	S-2								
		administratifs	S-3								
		professionnels	S-4								
		de divertissements et loisirs	S-5								
	Indus. (I)	légère	I-1								
		lourde	I-2								
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1								
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2								
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3								
autres exploitations contrôlées		N-4									
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1									
	production animale et activités liées	A-2									
	agrotouristique	A-3									
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							•		
	à impact majeur	R-2									
Autres	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
	usages complémentaires à l'habitation		•	•							
	mixité d'usages										
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•			
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15	15	15			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6			
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-			
			max.	-	-	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-			
max.			2	1	2	1	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-	-	-				
		max.	11	5	11	5	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type						6			
	entreposage extérieur	type									
	projet intégré										
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à la baie Caron peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre							
	Usage prohibé	-							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•					
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis				•					
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²				
		latérale (m)	min.	5	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10	10				
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	2	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
			max.	11	5	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type								
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé	-					Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre							
	Usage prohibé	-							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	10				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		6					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7431 – Plage.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Bellecombe peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	10					
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		6					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré				•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1911 – Pourvoirie avec droits exclusifs;
1912 – Pourvoirie sans droits exclusifs.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•				• ²		
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•			• ²		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis							•		
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹	15 ¹	15 ¹			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-			
			max.	-	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-			
			max.	2	1	-	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-			
max.			10	5,5	-	5,5				
superficie d'implantation (m ²)	min.	35	35	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6	6				
	entreposage extérieur	type								
	projet intégré						•			
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7491 – Camping (excluant le caravanning);

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Rémigny peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

2 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le 1^{er} colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
16-04-2018	2018-976

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
max.			2	1	-					
hauteur (m)		min.	-	-	-					
		max.	10	5,5	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	35	35	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type								
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre								
	Usage prohibé	-								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	1	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	5,5	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	35	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré				•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1911 – Pourvoirie avec droits exclusifs;
1912 – Pourvoirie sans droits exclusifs;
7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	35						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
max.			2	1	-					
hauteur (m)		min.	-	-	-					
		max.	10	5,5	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	35	35	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type								
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ¹	15 ¹	15 ¹			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹	15 ¹			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente au lac Fréchette peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-978

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis						•		
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	5	5	5	-		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	-		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	-		
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹	15 ¹	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	5,5	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	35	35	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé		-				Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Fréchette peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2019-10-18	2019-1051

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	11							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	95						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	9							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
	max.	9							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	45							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant qui n'est pas adjacente au lac Provencher peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	45							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Montbeillard peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	45							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
max.	11								
superficie d'implantation (m ²)	min.	45							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Montbeillard peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
	max.	11							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	45						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche;
1914 – Camp forestier.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
		max.	11						
superficie d'implantation (m ²)	min.	55							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Beauchastel peut être réduite à 3 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
		max.	11						
superficie d'implantation (m ²)	min.	45							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	1,5			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			9	5	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	36	36	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré				•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
	max.	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	55							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Beauchastel peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8					
		latérale (m)	min.	0,9					
		latérale totale (m)	min.	4,5					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
	max.	11							
superficie d'implantation (m ²)	min.	45							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Beauchastel peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages					•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			9	6	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹				
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							•
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							•
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•		
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	15	15	15		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6		
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
max.			11	5	11	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	49	-	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type					6			
	entreposage extérieur	type					E			
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1^{re} colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	6						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	1					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	5					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	35						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹				
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							•
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							•
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis								•	
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•		
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	15	15	15	-	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	-	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	-	
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15	-	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	-	
			max.	-	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	-	-	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	-	
max.			11	5	11	5	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-	-			
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type						6		
	entreposage extérieur	type						E		
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1^{re} colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2019-10-18	2019-1051

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	1,8	1,8				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	1					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	6					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	45						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	1					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	6					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	45						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6		
		arrière (m)	min.	15	15	15	15		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	5	11	5		
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	45	25	25				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1			
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages					•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 10 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	-			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	-			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	-			
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	45	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	-				
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895
2019-10-18	2019-1051

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹				
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							•
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							•
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•		
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	15	15	15		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6		
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
max.			11	5	11	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type					6			
	entreposage extérieur	type					E			
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹				
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							•
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							•
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•		
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	10	10	10		
		latérale (m)	min.	3	3	5	5	5		
		latérale totale (m)	min.	6	6	10	10	10		
		arrière (m)	min.	15	15	15	15	15		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
max.			11	5	11	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type					6			
	entreposage extérieur	type					E			
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	10	10	10			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	5					
superficie d'implantation (m ²)	min.	70	55						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	6	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		5					
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	1					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	11	5					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	35						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6		
		arrière (m)	min.	15	15	15	15		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
max.			2	1	2	1			
hauteur (m)		min.	-	-	-	-			
		max.	11	5	11	5			
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	45	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1			
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1				•				
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7				
		latérale (m)	min.	4	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
max.			2	1	3					
hauteur (m)		min.	-	-	-					
		max.	9	5	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	25	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type	6	6	6					
	entreposage extérieur	type								
	projet intégré		•	•	•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	1,5	1,5				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			11	5					
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	30						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹				
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							•
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							•
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis								•	
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•		
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	10	10	10		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6		
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
max.			2	1	2	1	-			
hauteur (m)		min.	-	-	-	-	-			
max.	11	5	11	5	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	25	25	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type						6		
	entreposage extérieur	type								
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre						Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé	-						Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4621 – Terrain de stationnement pour automobile.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	9	9				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	25						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	1	2				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	11	5	11				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré				•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement;
7443 – Station-service pour le nautisme.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	5				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	1					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	10	6					
superficie d'implantation (m ²)	min.	65	45						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	3	3				
		latérale (m)	min.	0,9	0,9				
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5				
		arrière (m)	min.	15 ¹	15 ¹				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	1				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	11	5				
superficie d'implantation (m ²)	min.	60	45						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	8,5	8,5		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6		
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
max.			11	5	11	5			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1			
AUTRE	affichage	type	5						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹				
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1						•		
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis		•							
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•		
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6		
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
max.			11	5	11	5	11			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type	5				3			
	entreposage extérieur	type					AC			
	projet intégré						•			
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	• Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5833 – Auberge ou gîte touristique.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•		
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8,5	8,5	10	10		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6		
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	11	5	11	5		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1			
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Opasatica peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages					•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5			
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	2			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	11	5	11			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	45					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			ACDE ¹				
	projet intégré				•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1911 – Pourvoirie avec droits exclusifs;
 1912 – Pourvoirie sans droits exclusifs;
 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles;
 7443 – Station-service pour le nautisme;
 7512 – Centre de santé (incluant saunas, spas et bains thérapeutiques ou turcs)

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Le remisage et l'entreposage extérieur est autorisé en cour avant au même titre qu'en cour latérale et arrière, ainsi que les bâtiments accessoires détachés en cour avant, tout en respectant un dégagement minimum de 3 mètres par rapport à la ligne de lot avant.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2016-10-17	2016-895
2019-05-17	2019-1028

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	5	5	5			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	5	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 10 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	8	8	8			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	1	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	5	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages				•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15				
		latérale (m)	min.	4	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10	10				
		arrière (m)	min.	10	10	10				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	2	1	1				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
max.			9	5	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type			E					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages					•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15				
		latérale (m)	min.	4	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10	10				
		arrière (m)	min.	10	10	10				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	2	1	1				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
			max.	9	5	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type			E					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages					•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15				
		latérale (m)	min.	4	4	4				
		latérale totale (m)	min.	10	10	10				
		arrière (m)	min.	10	10	10				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	3	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	2	1	1				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
max.			9	5	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type			E					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			1						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	5							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages					•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15	15	15			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé	-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages					•			
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			9	5	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			1						
hauteur (m)		min.	-						
	max.	5							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	10	10	10			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			9	5	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			E				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•					
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages				•					
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6				
		latérale (m)	min.	4	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8	8				
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	2	1	1				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
			max.	9	5	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	20	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type			E					
	projet intégré		•	•	•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation									
	mixité d'usages					•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²				
		latérale (m)	min.	4	4	4				
		latérale totale (m)	min.	8	8	8				
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	2	1	1				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
			max.	9	5	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	35	25	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type			6					
	entreposage extérieur	type								
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre								
	Usage prohibé	-								

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		• ¹				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages				•				
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
		latérale (m)	min.	4	4	4			
		latérale totale (m)	min.	8	8	8			
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	1			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	9	5	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	35	25	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré		•	•	•				
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1521 – Local pour les associations fraternelles;
6994 – Association civique, sociale et fraternelle.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ¹					
		latérale (m)	min.	4					
		latérale totale (m)	min.	8					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	5					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
	max.	9							
superficie d'implantation (m ²)	min.	20							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	1,5					
		latérale totale (m)	min.	3					
		arrière (m)	min.	15 ¹					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
			max.	2					
		hauteur (m)	min.	-					
	max.	11							
	superficie d'implantation (m ²)	min.	65						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
17-10-2016	2016-895

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	• ¹					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	4	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			1	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	6	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type							
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						•
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1						•	
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7	7	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
max.			9	5	9	5	9		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	49	25	25	-			
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1			
AUTRE	affichage	type					6		
	entreposage extérieur	type					E		
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	• Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1^{re} colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain arrière qui n'est pas adjacente au lac Caste peut être réduite à 6 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹			
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹		
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1						•
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1						•	
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis							•	
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•	•					
	mixité d'usages							•	
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•	
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15	
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3	
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6	
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-	
			max.	-	-	-	-	-	
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-	
			max.	2	1	2	1	2	
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-	
max.			11	5	11	5	11		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-			
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1			
AUTRE	affichage	type					3		
	entreposage extérieur	type					AC		
	projet intégré						•		
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1re colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
16-04-2018	2018-976

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•		• ¹				
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•		• ¹			
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1							•
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3							
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1								
	production animale et activités liées	A-2								
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							•	
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis								•	
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•	•						
	mixité d'usages								•	
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•	•	•		
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15		
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	3	3	3		
		latérale totale (m)	min.	4,5	4,5	6	6	6		
		arrière (m)	min.	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²	15 ²		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	4	4	3	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	1	2	1	2		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	11	5	11	5	11		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	45	-	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1	1/1				
AUTRE	affichage	type						3		
	entreposage extérieur	type						AC		
	projet intégré							•		
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7117 - Atelier d'artiste ou d'artisan;
7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1^{er} alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe a) et b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seules les habitations unifamiliales ou unimodulaires de type chalet qui ne sont pas habitées sur une base permanente sont autorisées avec ces normes. Si un tel bâtiment venait à être habité à l'année, ce dernier devra être modifié, si nécessaire, afin de répondre aux normes applicables à un bâtiment unifamilial ou unimodulaire le la 1^{re} colonne de la présente grille, selon le cas.

2 : La marge d'une limite de terrain avant et/ou arrière qui n'est pas adjacente à un lac ou un cour d'eau peut être réduite à 8 mètres, conditionnement à ce qu'une distance minimale de 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux et un bâtiment soit respectée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
16-04-2018	2018-976

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•					
	production animale et activités liées	A-2			•					
	agrotouristique	A-3			•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis				•					
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3	5				
		latérale totale (m)	min.	6	6	10				
		arrière (m)	min.	6	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
max.			2	1	-					
hauteur (m)		min.	-	-	-					
		max.	10	6	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6						
	entreposage extérieur	type		CE						
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	4,5	4,5	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	1	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	6	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation				•				
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	6	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1			•				
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	6	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2							
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•					
	production animale et activités liées	A-2			•					
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis				•					
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3	5				
		latérale totale (m)	min.	6	6	10				
		arrière (m)	min.	6	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-				
			max.	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-				
			max.	2	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-	-				
max.			10	6	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6						
	entreposage extérieur	type		CE						
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	6	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
 8311 – Exploitation forestière;
 8312 – Pépinière forestière;
 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		BCDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7414 – Centre de tir pour arme à feu¹;
8137 – Culture de cannabis².

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Seuls les centres de tir à l'arc sont autorisés. Les centres de tir pour armes à feu ne sont pas autorisés dans cette zone, et ce, malgré le titre du CUBF spécifiquement autorisé.

2 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•			
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
 8311 – Exploitation forestière;
 8312 – Pépinière forestière;
 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2		•					
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2		•					
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2	•						
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	6					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	CE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2				•		
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2				•			
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé		-				Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2		•					
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	10	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
 8311 – Exploitation forestière;
 8312 – Pépinière forestière;
 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						•	
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						•		
	production animale et activités liées	A-2						•		
	agrotouristique	A-3								
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					•			
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis							•		
	usages spécifiquement exclus						•			
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•	•		
		jumelée			•					
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	10	10	6	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5			6	6			
	entreposage extérieur	type				C	BCDE			
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5	•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
 8311 – Exploitation forestière;
 8312 – Pépinière forestière;
 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002
2023-02-17	2022-1229

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2						
AUTRE	affichage	type	5	6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2				•			
	agrotouristique	A-3				•			
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé		-				Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						•	
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						•		
	production animale et activités liées	A-2						•		
	agrotouristique	A-3						•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1						•		
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus							•		
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•	•	
		jumelée			•					
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
max.			10	10	6	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5			6	6			
	entreposage extérieur	type				C	BCDE			
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2020-10-09	2020-1088

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2				•			
	agrotouristique	A-3				•			
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	7	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	55	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé		-				Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
 8311 – Exploitation forestière;
 8312 – Pépinière forestière;
 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	CE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•							
		de moyenne densité	H-2									
		de haute densité	H-3									
		collective	H-4									
		maison mobile ou unimodulaire	H-5									
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1									
		d'hébergement et restauration	C-2									
		à impact majeur	C-3									
		reliés aux véhicules légers	C-4									
		reliés aux véhicules lourds	C-5									
	Services (S)	de culture et éducation	S-1									
		de santé et services sociaux	S-2									
		administratifs	S-3									
		professionnels	S-4									
		de divertissements et loisirs	S-5									
	Indus. (I)	légère	I-1									
		lourde	I-2									
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•						
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2									
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						•			
autres exploitations contrôlées		N-4										
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							•			
	production animale et activités liées	A-2							•			
	agrotouristique	A-3							•			
Récréa. (R)	à faible impact	R-1										
	à impact majeur	R-2										
Autres	usages spécifiquement permis								•	• ¹		
	usages spécifiquement exclus											
	usages complémentaires à l'habitation		•									
	mixité d'usages											
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•				
		jumelée			•							
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7	-				
		latérale (m)	min.	3	0	3	5	-				
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10	-				
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	-	-	-				
			max.	-	-	-	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-				
max.			2	2	-	-	-					
hauteur (m)		min.	-	-	-	-	-					
		max.	10	10	-	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	50	-	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1								
AUTRE	affichage	type	5		6	6	6					
	entreposage extérieur	type			C	BCDE						
	projet intégré											
Lég.	• Usage autorisé	nbre								Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé	-								Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1 : 201 – Industrie de l'abattage et de la transformation d'animaux;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Le commerce de détail accessoire à l'abattage et la transformation d'animaux est autorisé

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	6			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

1913 - Camps de chasse et pêche;
8137 - Culture de cannabis¹;
8311 - Exploitation forestière;
8312 - Pépinière forestière;
8319 - Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-08-28	2017-948
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	6			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
 8311 – Exploitation forestière;
 8312 – Pépinière forestière;
 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 2), sous-paragraphe f) et paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-07-17	2017-938
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		BCDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	6			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						•	
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						•		
	production animale et activités liées	A-2						•		
	agrotouristique	A-3						•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					•			
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis							•		
	usages spécifiquement exclus						•			
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•	•	
		jumelée			•					
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
max.			10	10	6	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5			6	6			
	entreposage extérieur	type				C	BCDE			
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7416 – Équitation;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6	6				
	entreposage extérieur	type		C	BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7416 – Équitation;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type			6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
 8311 – Exploitation forestière;
 8312 – Pépinière forestière;
 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, premier alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-09-18	2017-953
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
 8311 – Exploitation forestière;
 8312 – Pépinière forestière;
 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•						
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•					
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2			•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•				
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•					
	production animale et activités liées	A-2			•					
	agrotouristique	A-3			•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1								
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis				•	• ¹				
	usages spécifiquement exclus									
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•				
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	-			
		latérale (m)	min.	3	3	3	-			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6	-			
		arrière (m)	min.	6	6	6	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-	-			
			max.	-	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-			
			max.	2	1	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-			
max.			10	6	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	35	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1						
AUTRE	affichage	type	5		6					
	entreposage extérieur	type			CE					
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre				Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-			Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis².

1: 4710 - Tour de télécommunication;

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

2 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-05-01	2017-931
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2	•					
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3	•						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			2						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	CE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•	• ¹			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	-		
		latérale (m)	min.	3	3	5	-		
		latérale totale (m)	min.	6	6	10	-		
		arrière (m)	min.	6	6	6	-		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3.5	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
max.			2	1	-	-			
hauteur (m)		min.	-	-	-	-			
		max.	10	6	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre				Norme min./max. autorisée			
	Usage prohibé		-			Aucune norme min./max. autorisée			

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis²;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

1 : 4710 - Tour de télécommunication.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

2 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-05-01	2017-931
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•		
	production animale et activités liées	A-2					•		
	agrotouristique	A-3					•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis						•		
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé		-				Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
 8311 – Exploitation forestière;
 8312 – Pépinière forestière;
 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3			•			
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
max.			10	6	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre			Norme min./max. autorisée				
	Usage prohibé		-		Aucune norme min./max. autorisée				

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1				•			
	production animale et activités liées	A-2				•			
	agrotouristique	A-3				•			
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis					•			
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé		-				Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7416 – Équitation;
8137 – Culture de cannabis¹;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5		•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2			•				
	agrotouristique	A-3			•				
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10			
		latérale (m)	min.	3	3	5			
		latérale totale (m)	min.	6	6	10			
		arrière (m)	min.	6	6	6			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	3,5	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	2	1	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	10	6	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	50	35	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6				
	entreposage extérieur	type			BCDE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
 8311 – Exploitation forestière;
 8312 – Pépinière forestière;
 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•		
	production animale et activités liées	A-2					•		
	agrotouristique	A-3					•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis						•		
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
	superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-			
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé		-				Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8137 – Culture de cannabis¹;
 8311 – Exploitation forestière;
 8312 – Pépinière forestière;
 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•				
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1			•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3				•		
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1					•		
	production animale et activités liées	A-2					•		
	agrotouristique	A-3					•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis						•		
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•	•		
		jumelée			•				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7	7	7	7		
		latérale (m)	min.	3	0	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	6	-	-		
			max.	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-		
			max.	2	2	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-		
			max.	10	10	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	50	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1					
AUTRE	affichage	type	5		6	6			
	entreposage extérieur	type			C	BCDE			
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre					Norme min./max. autorisée		
	Usage prohibé		-				Aucune norme min./max. autorisée		

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2		•					
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus			•					
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

1913 – Camp de chasse et pêche.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	CE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
expl. cont. du sol et du sous-sol		N-3	•						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	CE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						•	
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						•		
	production animale et activités liées	A-2						•		
	agrotouristique	A-3						•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					•			
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis							•		
	usages spécifiquement exclus						•			
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•	•	
		jumelée			•					
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6	6		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	10	10	6	-	-		
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5			6	6			
	entreposage extérieur	type				C	BCDE			
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1			•				
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•	•			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérale totale (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	4.5	4.5	4.5			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	-	6			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			2	-	2				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	10	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-	55					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type		6	2				
	entreposage extérieur	type		C	ACE				
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre		Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé	-		Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

5361 – Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin;
5362 – Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	CE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1	•						
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	CE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
max.	10	-							
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•					
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1		•				
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2		•					
	agrotouristique	A-3		•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation		•						
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	8	8				
		latérale (m)	min.	3	3				
		latérale totale (m)	min.	6	6				
		arrière (m)	min.	6	6				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	2	2				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			10	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	55	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/1						
AUTRE	affichage	type	5	6					
	entreposage extérieur	type		CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé		nbre	Norme min./max. autorisée					
	Usage prohibé		-	Aucune norme min./max. autorisée					

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹;

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1	•	•					
		de moyenne densité	H-2							
		de haute densité	H-3							
		collective	H-4							
		maison mobile ou unimodulaire	H-5			•				
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1							
		d'hébergement et restauration	C-2							
		à impact majeur	C-3							
		reliés aux véhicules légers	C-4							
		reliés aux véhicules lourds	C-5							
	Services (S)	de culture et éducation	S-1							
		de santé et services sociaux	S-2							
		administratifs	S-3							
		professionnels	S-4							
		de divertissements et loisirs	S-5							
	Indus. (I)	légère	I-1							
		lourde	I-2							
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1				•			
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						•	
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						•	
autres exploitations contrôlées		N-4								
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						•		
	production animale et activités liées	A-2						•		
	agrotouristique	A-3						•		
Récréa. (R)	à faible impact	R-1					•			
	à impact majeur	R-2								
Autres	usages spécifiquement permis							•		
	usages spécifiquement exclus						•			
	usages complémentaires à l'habitation		•							
	mixité d'usages									
BÂTIMENT	Structure	isolée		•		•		•	•	
		jumelée			•					
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	8	8	8	8	8		
		latérale (m)	min.	3	0	3	3	5		
		latérale totale (m)	min.	6	3	6	6	10		
		arrière (m)	min.	6	6	6	6	6		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	3,5	-	-		
			max.	-	-	-	-	-		
		hauteur (étages)	min.	-	-	-	-	-		
			max.	2	2	1	-	-		
		hauteur (m)	min.	-	-	-	-	-		
max.			10	10	6	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	35	-	-				
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.	1/2	1/1	1/1					
AUTRE	affichage	type	5			6	6			
	entreposage extérieur	type				C	BCDE			
	projet intégré									
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée							
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée							

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

 8137 – Culture de cannabis¹;

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :

Article 185, 1er alinéa, paragraphe 3), sous-paragraphe b) et c).

NOTES PARTICULIÈRES

1 : Voir les articles 427.1, 427.2 et 427.3

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-11-19	2018-1002

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	-				
		latérale (m)	min.	3	-				
		latérale totale (m)	min.	6	-				
		arrière (m)	min.	15	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•					
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2	•					
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5		•				
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	10				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type		C					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	10					
		latérale totale (m)	min.	20					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	-				
		latérale (m)	min.	3	-				
		latérale totale (m)	min.	6	-				
		arrière (m)	min.	15	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	-				
		latérale (m)	min.	5	-				
		latérale totale (m)	min.	10	-				
		arrière (m)	min.	10	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	10					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10	-				
		latérale (m)	min.	5	-				
		latérale totale (m)	min.	10	-				
		arrière (m)	min.	5	-				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	7,5					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	10					
		latérale totale (m)	min.	20					
		arrière (m)	min.	3					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	7					
		latérale (m)	min.	3					
		latérale totale (m)	min.	6					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	10					
		latérale totale (m)	min.	20					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	10					
		latérale (m)	min.	5					
		latérale totale (m)	min.	10					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3		•					
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 204,2e alinéa.

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-05-20	2022-1178

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			-	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	-	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2		•					
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2		•					
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			-	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	-	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3	•					
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	E						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

487 – Récupération et triage de produits divers;
 5395 – Vente au détail de matériaux de récupération (démolition), incluant les écocentres;
 8311 – Exploitation forestière;
 8312 – Pépinière forestière;
 8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2018-04-30	2018-980

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	5	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

6242 – Cimetière.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	5	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	BCDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

485 – Dépotoir et installation inhérente aux ordures;
 487 – Récupération et triage de produits divers;
 6378 – Centre de transfert ou d'entreposage de déchets dangereux;
 7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2019-10-18	2019-1051

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
		autres exploitations contrôlées	N-4						
	Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1						
		production animale et activités liées	A-2						
		agrotouristique	A-3						
	Récréa. (R)	à faible impact	R-1						
à impact majeur		R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	7	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	15						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré			•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			7	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	15						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré			•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	7	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	15						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré			•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	1	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	7	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	25	15						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré			•					
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
 7492 – Camping sauvage;
 7493 – Camping et caravanning;
 7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
 7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
max.			-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7414 – Centre de tir pour armes à feu.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 204,2e alinéa.

NOTES PARTICULIÈRES

Aucune activité produisant de la fumée, de la poussière ou étant susceptible d'attirer des oiseaux ou tout dispositif de contrôle des déchets extérieurs n'étant pas étanche n'est autorisée.

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-05-20	2022-1178

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			-	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	-	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	5	5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	5	5				
		latérale totale (m)	min.	10	10				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1		•					
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			-	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	-	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
01-05-2017	2017-931

USAGES	Habitatation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			-	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	-	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :

Article 204,2e alinéa.

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-03-20	2017-922
2022-05-20	2022-1178

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

7416 – Équitation;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravanning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe.

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			2	2					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	15	35						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8321 – Production de tourbe.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 – Tour de télécommunication;
8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2017-01-02	2016-903

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	CE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1	•						
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus		•						
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :

7491 – Camping (excluant le caravanning);
7492 – Camping sauvage;
7493 – Camping et caravanning;
7521 – Camp de groupes et base de plein air avec dortoir;
7529 – Autres camps de groupe;

Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4		•					
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1		•					
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitat (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis		•						
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15					
		latérale (m)	min.	15					
		latérale totale (m)	min.	30					
		arrière (m)	min.	15					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type	CE						
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

8311 – Exploitation forestière;
8312 – Pépinière forestière;
8319 – Autres productions ou récolte de produits forestiers.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
		max.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

Usages spécifiquement exclus :

Usages complémentaires :

NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2						
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3						
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis								
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•					
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	-					
		latérale (m)	min.	-					
		latérale totale (m)	min.	-					
		arrière (m)	min.	-					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-					
			max.	-					
		hauteur (étages)	min.	-					
max.			-						
hauteur (m)		min.	-						
superficie d'implantation (m ²)	min.	-							
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6						
	entreposage extérieur	type							
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :
Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis			•					
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15				
		latérale (m)	min.	15	15				
		latérale totale (m)	min.	30	30				
		arrière (m)	min.	15	15				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-				
			max.	-	-				
		hauteur (étages)	min.	-	-				
max.			-	-					
hauteur (m)		min.	-	-					
		max.	-	-					
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-						
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6					
	entreposage extérieur	type	C	BCDE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

485 – Dépotoir et installation inhérente aux ordures;
 487 – Récupération et triage de produits divers;
 5021 – Entreposage de matières explosives ou dangereuses;
 6378 – Centre de transfert ou d'entreposage de déchets dangereux;
 7442 – Rampe d'accès et stationnement.

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2021-05-21	2021-1130

USAGES	Habitation (H)	de faible densité	H-1						
		de moyenne densité	H-2						
		de haute densité	H-3						
		collective	H-4						
		maison mobile ou unimodulaire	H-5						
	Commerces (C)	de vente au détail	C-1						
		d'hébergement et restauration	C-2						
		à impact majeur	C-3						
		reliés aux véhicules légers	C-4						
		reliés aux véhicules lourds	C-5						
	Services (S)	de culture et éducation	S-1						
		de santé et services sociaux	S-2						
		administratifs	S-3						
		professionnels	S-4						
		de divertissements et loisirs	S-5						
	Indus. (I)	légère	I-1						
		lourde	I-2						
	Ressource naturelle (N)	mise en valeur et conservation	N-1	•					
		expl. cont. de la faune et de la forêt	N-2		•				
		expl. cont. du sol et du sous-sol	N-3		•				
autres exploitations contrôlées		N-4							
Agricole (A)	production végétale et activités liées	A-1							
	production animale et activités liées	A-2							
	agrotouristique	A-3							
Récréa. (R)	à faible impact	R-1							
	à impact majeur	R-2							
Autres	usages spécifiquement permis				•				
	usages spécifiquement exclus								
	usages complémentaires à l'habitation								
	mixité d'usages								
BÂTIMENT	Structure	isolée		•	•				
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	15	15	-			
		latérale (m)	min.	15	15	-			
		latérale totale (m)	min.	30	30	-			
		arrière (m)	min.	15	15	-			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	-	-	-			
			max.	-	-	-			
		hauteur (étages)	min.	-	-	-			
max.			-	-	-				
hauteur (m)		min.	-	-	-				
		max.	-	-	-				
superficie d'implantation (m ²)	min.	-	-	-					
RAPPORT	logement/bâtiment	min. / max.							
AUTRE	affichage	type	6	6	7				
	entreposage extérieur	type	C	CE					
	projet intégré								
Lég.	• Usage autorisé	nbre	Norme min./max. autorisée						
	Usage prohibé	-	Aucune norme min./max. autorisée						

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PAE	
PIIA	
PPCMOI	
Usages conditionnels	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Usages spécifiquement permis :

4710 - Tour de télécommunication

Usages spécifiquement exclus :
Usages complémentaires :
NOTES PARTICULIÈRES
AMENDEMENTS

Date	No. Règlement
2022-**-****	2022-****